

Développement des industries culturelles à Madagascar : Etat des lieux post révision de la politique culturelle et proposition de mesures d'accompagnement dans les secteurs du spectacle vivant et des arts visuels

Présenté par

Lova ANDRIAMASINORO

pour l'obtention du Master en Développement de l'Université Senghor

Département Culture

Spécialité Management des Entreprises Culturelles

Directeur de mémoire : Dr Kanel ENGANDJA-NGOULOU, Coordonnateur Transversalité

Jeunesse à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF - Paris)

Le 18 octobre 2023

Devant le jury composé de :

Dr. Ribio NZEZA BUNKETI BUSE Président

Directeur du département Culture, Université Senghor

Dr. Désiré OUEDRAOGO Examineur

Expert en politiques et industries culturelles

Dr. Kanel ENGANDJA Examineur

Expert industries culturelles, Coordonnateur
Transversalité Jeunesse à l'OIF

Remerciements

J'aimerais exprimer toute ma reconnaissance à la fabrique : l'Université Senghor à Alexandrie, avec tout son personnel administratif et technique dirigé par les mains de maître de son Recteur le **Pr. Thierry VERDEL** pour ces deux années d'accompagnement et d'orientation.

À notre Directeur de Département le **Dr. Ribio NZEZA BUNKETI BUSE**, qui a décelé en chacun de nous nos talents et nous a offert les opportunités pour les développer. Monsieur le Directeur, c'est un honneur pour nous que d'être la première promotion sous votre direction.

Ma profonde gratitude au **Dr. Kanel ENGANDJA NGOULOU**, pour votre disponibilité et pour tous les précieux conseils. Plus que mon Directeur de Mémoire vous êtes un mentor. Vous m'avez suivi depuis mes débuts dans le monde professionnel et par cette réalisation, vous m'avez fourni mes armes académiques.

À **Mme Nivine KHALED**, Directrice de la langue française et de la diversité des cultures francophones (DLC) de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et à **Mme Nelly PORTA**, la Coordinatrice principale ainsi que toute l'équipe. Je tiens à vous exprimer toute ma gratitude pour l'accueil, la confiance, le soutien et surtout pour le privilège et l'expérience d'une valeur incommensurable que vous m'avez offert durant tout mon stage.

Mes remerciements particuliers à **Mme Hugnette MALAMBA**, ma tutrice de stage, pour l'inspiration que vous représentez. Vous m'avez permis de développer mon potentiel, de recadrer ma vision et de me préparer à faire face aux réalités de notre secteur.

Merci aux artistes et aux structures culturelles à Madagascar qui m'ont fourni le carburant de ce travail.

Merci à tous mes frères et sœurs du Département jaune. Merci à chacun de vous. Vous m'avez appris la résilience, la solidarité, la force de l'unité dans la diversité.

Merci à tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à ce travail.

Il n'y a pas assez de lettres dans l'alphabet pour écrire tous les remerciements que je voudrais.

La réalisation de ce mémoire a été une formidable aventure. Cette réalisation est la nôtre.

Misaotra betsaka, شَكَرًا

Dédicace

A Dada et Ony, ce travail est pour notre trépied gagnant.

A mes GP, vers l'infini et au-delà.

A Neny, de là-haut, je te rendrais fière de moi aussi longtemps que je le pourrais.

A Madagascar, mon pays, je promets de faire de mon mieux pour servir mon prochain (Promesse scout).

Résumé

La viabilité et l'efficacité des industries culturelles (IC) revêt une dimension cruciale pour de nombreux États, demandant une approche méticuleuse pour une contribution bénéfique à leur développement. Pour ce faire, un préalable indispensable réside dans un diagnostic exhaustif, ceci, par le biais d'un état des lieux approfondi de la situation actuelle. Ensuite, une planification stratégique éclairée s'impose, mettant en lumière une hiérarchisation judicieuse des actions à entreprendre.

Il est à noter que la singularité de chaque nation, soumise à des contingences continentales ou régionales, se traduit par des politiques culturelles et des stratégies distinctes. Tant il n'existe de modèle universel, l'essor du secteur des IC engendre une quête d'inspiration à travers des guides et des meilleures pratiques éprouvées.

Tenant compte de cela, le présent travail se consacre à l'étude du cas de Madagascar, où l'essor des filières du spectacle vivant et des arts visuels revêt un potentiel culturel et économique en constante progression. Dans cette perspective, il s'avère impératif de favoriser leur croissance et leur efficacité dans un contexte propice. Cela passe par un soutien actif aux artistes et aux structures les produisant, avec l'objectif concomitant de contribuer au développement national.

Il s'efforce ainsi de formuler des mesures d'accompagnement pratiques spécifiquement adaptées aux réalités particulières de la Grande Ile, en mettant l'accent sur les filières du spectacle vivant et des arts visuels. Son dessein ultime est de contribuer au développement durable et efficient des IC dans ce pays, tout en favorisant une approche réfléchie et inclusive en vue de l'épanouissement d'un panorama culturel malgache florissant et compétitif.

Mots-clefs

Industries culturelles, viabilité, politique culturelle, mesures d'accompagnement, Madagascar.

Abstract

The viability and efficiency of cultural industries (CIs) hold a crucial dimension for many states, demanding a meticulous approach for a beneficial contribution to their development. To achieve this, an essential prerequisite lies in a comprehensive diagnosis through an in-depth assessment of the current situation. Subsequently, an informed strategic planning is required, highlighting a judicious prioritization of actions to be undertaken.

It is worth noting that the uniqueness of each nation, subject to continental or regional contingencies, results in distinct cultural policies and strategies. As there is no universal model, the growth of the CIs sector prompts a quest for inspiration through guides and proven best practices.

This study focuses on the case of Madagascar, where the growth of the performing and visual arts sectors holds constant cultural and economic potential. In this perspective, it is imperative to foster their growth and efficiency in a conducive context. This involves active support for artists and the entities producing them, with the simultaneous objective of contributing to national development.

This work strives to formulate practical support measures specifically tailored to the unique realities of Madagascar with a focus on the performing and visual arts sectors. Its ultimate goal is to contribute to sustainable and efficient development of CIs in this country while promoting a thoughtful and inclusive approach to the flourishing and competitive Malagasy cultural landscape.

Keywords

Cultural industries, viability, cultural policies, support strategy, Madagascar.

Liste des acronymes et abréviations utilisés

- AFD : Agence Française de Développement
- COI : Commission de l’Océan Indien
- IC : Industries Culturelles
- ICC : Industries Culturelles et Créatives
- ODD : Objectifs de Développement Durable
- OIF : Organisation Internationale de la Francophonie
- OMDA : Office Malgache des Droits d’Auteurs
- SODEC : Société de Développement Des Entreprises Culturelles
- Unesco : United Nation Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations unies pour l’éducation, la science et la culture)

Tables des matières

Introduction.....	8
Contexte de l'étude.....	8
Problématique.....	9
Objectifs de l'étude	10
Annonce du plan	11
Chapitre 1 : Cadre théorique : Du champ des industries culturelles.....	12
1.1 Cadre conceptuel de l'étude	12
1.1.1 Définition des concepts clés.....	12
1.1.2 L'importance attribuée aux industries culturelles dans le cadre du développement économique et social.....	14
Hypothèses de recherche.....	16
Approche méthodologique	17
1.2 Revue documentaire	19
1.2.1 Présentation et argumentaire des documents de référence	19
1.2.2 Analyse comparative des mesures d'accompagnement et/ou plan stratégique ...	20
Chapitre 2 : Etat des lieux des industries culturelles œuvrant dans le spectacle vivant et les arts visuels à Madagascar	25
2.1 Présentation des IC dans la filière du spectacle vivant et des arts visuels à Madagascar	25
2.1.1 Les différentes structures existantes œuvrant dans ces filières.....	25
2.1.2 Les acteurs impliqués	28
2.2 Résultats des études qualitative et analytique relatives à la situation des IC à Madagascar	29
Synthèse de l'état des lieux sous forme d'analyse (FFOM)	32
2.3 Interprétation des résultats et discussion.....	33
Chapitre 3 : Proposition de mesures d'accompagnement pour le développement des industries culturelles œuvrant dans le domaine du spectacle vivant et des arts visuels à Madagascar	38

3.1 Les recommandations relatives à l'organisation et la réglementation de l'écosystème des IC :	38
3.2 Les recommandations relatives aux financements :	40
3.3 Les recommandations relatives à la formation et la professionnalisation de la chaîne de valeur des IC :	41
Conclusion	47
Références bibliographiques	49
Liste des illustrations	54
Liste des tableaux	54
Glossaire	55
Annexes	56
Annexe 1 : Courriel d'invitation pour contribution au questionnaire	56
Annexe 2 : Questionnaire (Google Forms)	57

Introduction

Contexte de l'étude

En 2017, les industries culturelles ont généré environ 3,5 milliards de dollars de revenus et ont créé plus de 293 000 emplois dans la région Afrique et Moyen-Orient (AFD & Ernst & Young, 2018). En réponse à cette contribution économique significative, de nombreux États et gouvernements de ces régions ont décidé de renforcer leur soutien aux industries culturelles à travers une amélioration spécifique de leur politique culturelle ou des mesures mises en place.

Parallèlement, évoluant dans un environnement en mutation dynamique, qui de plus en plus se complexifie, il devient en effet impératif de les équiper de nouveaux modèles d'activités à la fois innovants et adaptés. Et pour réussir, les processus de développement doivent être soutenus par la confiance qu'a la société de développer des visions locales et de prendre l'initiative de les réaliser (Kamara & AC, 2022).

Pour le cas de Madagascar, sa Politique culturelle nationale pour un développement socio-économique, établie par la loi n°2005-006 et promulguée le 22 août 2005, met en évidence l'importance de la culture dans tout projet de développement (République de Madagascar, 2005). Cette législation souligne également la nécessité de renforcer les pratiques artistiques et culturelles, en impliquant à la fois l'État, les institutions privées et la société civile.

Par ailleurs, se distinguant par son croisement de cultures d'origine, Madagascar renferme un patrimoine immatériel exceptionnellement varié et un potentiel créatif très prometteur. Aussi, pour soutenir et favoriser le secteur artistique et culturel du pays, des initiatives ont été mises en œuvre. Dans son rapport périodique 2016-2020, il est ainsi mentionné 1237 groupes d'artistes accompagnés, 20 actions culturelles organisées et 51 activités culturelles soutenues (Unesco, 2020a).

En 2021, avec l'évolution du numérique, le vent de la mondialisation, et en marge de l'assise relative à l'élaboration d'une nouvelle politique culturelle nationale en 2020 ; cette législation a été révisée à travers la loi n°2021-019 relative à la Politique culturelle nationale.

Ainsi, l'article 13 de cette loi prévoit :

- d'enrichir et d'élever le niveau de la création et de la production culturelle et artistique ;
- de renforcer la coopération culturelle et les échanges des expériences culturelles.

Également, l'article 14 marque l'importance :

- du développement des industries culturelles ;
- de la préparation des acteurs culturels au développement numérique ;

- de l'encouragement des échanges culturels avec l'extérieur.

Et ceci, à travers des stratégies culturelles développées dans l'article 45 et 46.

Dans le cadre de notre formation de Master en Développement, spécialisée dans le Management des entreprises culturelles, nous sommes motivés par l'utilité de dresser un état des lieux de la situation des industries culturelles, en mettant l'accent sur celles intervenant dans le spectacle vivant et les arts visuels à Madagascar, deux ans après la révision (période 2021-2023) de sa politique culturelle nationale. Cette démarche vise à identifier les principaux obstacles entravant leur développement et à proposer des mesures d'accompagnement appropriées pour favoriser leur croissance.

Problématique

Entre 2016 et 2020, le gouvernement malgache, à travers son Ministère chargé de la Culture et ses partenaires, ont mené des actions en faveur de la considération des artistes et le développement des industries culturelles. Il s'agit notamment de : (Unesco, 2020a)

- l'augmentation du taux d'allocation d'entraide de 20 à 25% en faveur des artistes âgés (qui compte environ 150 bénéficiaires jusque-là) ;
- la structuration des artistes et renforcement du dialogue culturel ;
- la promotion des artistes locaux dans le cadre de la mise en œuvre de la politique culturelle nationale ;
- l'éducation et la sensibilisation du public sur le droit d'auteur ;
- la formation des membres et échanges avec des professionnels du secteur de la culture, y compris les industries culturelles et créatives ;
- le renforcement de la connaissance et la reconnaissance de l'art visuel contemporain.

De leurs côtés, des groupements d'artistes, d'opérateurs culturels et des simples citoyens se sont également formés pour favoriser l'expansion, l'effectivité et la valorisation des IC à Madagascar.

Malgré cela, tous réalisent amèrement qu'à Madagascar, bien que les IC soient présents depuis toujours dans notre environnement, on ne s'en rend toujours pas compte. Tant bien que l'art et la culture sont encore considérés comme une simple distraction, et non un moteur d'économie.¹

En dépit des actions entreprises pour soutenir les acteurs des filières du spectacle vivant et des arts visuels dans la Grande Île, l'inégalité persiste et les bénéfices ne sont pas répartis équitablement (majoritairement toujours pour les mêmes disciplines : cinéma, design,

¹ 2424mg. In YouTube. *L'industrie culturelle à Madagascar.* <https://www.youtube.com/watch?v=Au1QO6mVBBO>, consulté le 12 juin 2023.

littérature)². Le manque de suivi et de facilitation quant à ceux qui en ont réellement bénéficié intensifie également la situation (cas des talents qui ont reçu des distinctions honorifiques)³. Les talents locaux et leurs œuvres sont souvent négligés lorsqu'il s'agit de promouvoir le pays (cas de l'organisation de la cérémonie d'ouverture des Jeux des Iles de l'Océan Indien de 2023)⁴. En matière de financements, ils proviennent principalement du secteur privé, l'Etat ne disposant pas de fonds propres destinés au secteur des IC. Cette instabilité et cette absence de garanties semblent compromettre sérieusement le développement des filières artistiques, entraînant ainsi la privation du pays au développement de son potentiel créatif et culturel.

Des réflexions et des actions concertées se présentent ainsi comme indispensables pour établir un environnement propice à l'épanouissement de tous les acteurs du secteur des IC locales.

Par ces constats concernant l'efficacité et la pertinence des mesures adoptées pour le développement des IC, principalement dans les filières du spectacle vivant et des arts visuels se justifie la problématique choisie. Car, malgré leur existence, elles ne sont pas pleinement mises en œuvre, laissant ainsi un écart entre les intentions politiques et la réalité du terrain.

Il s'avère ainsi essentiel de s'interroger sur les raisons de ces lacunes et ses impacts et de proposer des pistes d'amélioration pour des mesures plus inclusives et efficaces, répondant ainsi aux besoins de l'ensemble de la chaîne de valeur.

Aussi, dans le contexte de notre étude, nous nous sommes concentrés sur la problématique suivante : Considérant les stratégies préconisées en faveur du développement des IC dans la politique culturelle nationale révisée :

- quel est l'état actuel du secteur des industries culturelles intervenant dans le spectacle vivant et les arts visuels à Madagascar ?
- quelles mesures spécifiques mettre en place pour mieux les accompagner dans leur viabilité et leur efficacité ?

Objectifs de l'étude

Lorsque les bonnes conditions sont en place, la création de valeur du secteur culturel peut atteindre plus de 10% du PIB (Kamara & AC, 2022).

² Analyse de l'auteur des données fournies dans le Rapport Périodique de Madagascar soumis à l'Unesco en 2020

³ Doléance de RATSIMBAZAFY H., Commandeur de l'Ordre National Malagasy - artiste disponible sur : Haingo RATSIMBAZAFY. In Facebook. *Appel d'offres*. https://m.facebook.com/haingo.ratsimbazafy.1/videos/mazotoa-mihaino-ohh-ny_malagasy_aloha-ry-reto-ahhh-sa-tsy-izany-hery-ratsimbazaf/279837498125833/?_rdr, consulté le 28 juillet 2023.

⁴ L'Express de Madagascar. In *lexpress.mg*. *Jeux des iles – Cérémonie d'ouverture – Des Chinois à la rescousse*. <https://lexpress.mg/19/07/2023/jeux-des-iles-ceremonie-douverture-des-chinois-a-la-rescousse/>, consulté le 21 juillet 2023.

Ainsi, dans le dessein d'accompagner de façon efficace la nouvelle orientation de la Politique culturelle nationale malgache, le présent travail a pour objectifs de :

Objectif général :

- proposer des mesures d'accompagnement spécifiques pour le développement des IC intervenant dans le spectacle vivant et les arts visuels à Madagascar.

Objectifs spécifiques :

- identifier les bonnes pratiques et les expériences réussies dans les autres pays/régions pour le développement des IC ;
- identifier et analyser la situation actuelle des Industries Culturelles à Madagascar ;
- identifier les opportunités telles que les programmes d'accompagnement mis en place par les agences de coopération ;
- proposer des mesures d'accompagnement spécifiques adaptées au contexte malgache avec leurs impacts potentiels.

Annonce du plan

Élaborer une stratégie d'accompagnement aux industries culturelles et créatives implique de réfléchir à un ensemble d'activités (Unesco, 2012). En effet, la création d'un dispositif de soutien aux IC nécessite une gestion efficace et optimale des besoins provenant des différentes parties prenantes impliquées.

Pour cela, nous aborderons notre travail en trois parties.

- i. Le cadrage théorique incluant l'état de l'art : Pour délimiter les concepts clés, analyser les stratégies préconisées et mises en œuvre ailleurs.
- ii. L'état des lieux : Pour analyser la situation des IC dans les filières du spectacle vivant et les arts visuels à Madagascar après la révision de la politique culturelle et identifier les activités susceptibles de favoriser leur développement et pouvant à la fois alimenter les données, notamment de l'OIF, et orienter sa programmation.
- iii. Les recommandations : Pour proposer des pistes et mesures concrètes d'accompagnement pour le développement des IC intervenant dans le domaine du spectacle vivant et des arts visuels à Madagascar.

Chapitre 1 : Cadre théorique : Du champ des industries culturelles

1.1 Cadre conceptuel de l'étude

Afin d'assurer une clarté à la lecture de notre travail, il est impératif en premier lieu de définir l'angle conceptuel sous-jacent aux expressions, aux mots et aux termes clés que nous employons. Cette étape fondamentale nous permettra d'établir un cadre de référence solide et de situer avec pertinence les significations associées à ces éléments.

Ainsi, pour soutenir une avancée méthodique dans le développement de notre travail, il est essentiel de procéder à un cadrage plus approfondi des industries culturelles et des industries culturelles et créatives. Cette démarche permettra d'ancrer notre analyse dans le contexte approprié.

De même, nous allons définir les concepts du spectacle vivant et des arts visuels en illustrant leurs caractéristiques, pour notre compréhension de ces domaines spécifiques.

Enfin, pour compléter ce cadre conceptuel, nous allons saisir la notion de politique culturelle, en identifiant ses objectifs, ses mécanismes et son rôle dans la promotion des expressions artistiques au sein des IC. Ainsi, en suivant cette progression logique, nous serons en mesure d'assurer une compréhension plus en profondeur de notre sujet.

1.1.1 Définition des concepts clés

- Industries Culturelles/ Industries Culturelles et Créatives

Considéré comme étant un champ récent, le concept d'Industrie Culturelle a pourtant été employé pour la première fois par les pères de l'Ecole de Francfort⁵. Même si dans leur critique de la standardisation et de la production en série ils ne ciblaient pas spécifiquement les industries culturelles, mais plutôt la culture de masse comme l'effet pernicieux du processus d'industrialisation de la production culturelle. (Lacroix, 1986).

Sujet à de multiples variantes, le concept d'industrie culturelle était au départ utilisé au singulier. Il s'écrira au pluriel à partir de 1970 pour désigner : « l'ensemble en constante évolution des activités de production et d'échanges culturels soumises aux règles de la marchandisation, où les techniques de production industrielle sont plus ou moins développées, mais où le travail s'organise de plus en plus sur le mode capitaliste d'une double séparation entre le producteur et son produit, entre les tâches de création et d'exécution ». (Unesco, 2012).

⁵ Appellation donnée en 1950 à un mouvement philosophique composé d'intellectuels allemands affiliés à l'Institut de Recherche sociale.

Le concept d'industries créatives quant à lui, se développe en Australie, puis au Royaume -Uni dans les années 1990. Elles sont définies comme : « toute industrie qui a pour origine la créativité individuelle, l'habileté et le talent et qui a le potentiel de produire de la richesse et de l'emploi à travers la création et l'exploitation de la propriété intellectuelle ». (Unesco, 2012). Ou encore, les « industries qui utilisent la culture comme intrant et possèdent une dimension culturelle, quoique leurs productions soient essentiellement fonctionnelles » (Commission Européenne, 2010).

Dans le glossaire de sa publication Villes, Culture, Créativité en 2021, l'Unesco définit les ICC comme : « les industries dont le but principal est la production ou la reproduction, la promotion, la distribution ou la commercialisation de biens, services et activités de valeur culturelle, artistique ou patrimoniale »⁶.

Aussi, réalisant que les définitions des industries culturelles et créatives (ICC) sont plurielles et fluctuent en fonction des secteurs d'activité que l'on décide d'englober, nous avons retenu, dans le cadre de ce travail, la définition proposée par la loi n° 2021- 019 relative à la Politique culturelle nationale de la République de Madagascar. Dans son article 2, sont industries culturelles « les entreprises qui produisent et distribuent des biens ou services culturels » (République de Madagascar, 2021).

Dans cette même logique, cette législation ne définissant pas le concept d'ICC, nous considérons en priorité le concept IC.

- Spectacle vivant

Caractérisé par la rencontre et la présence d'au moins un artiste sur scène et d'un public, nous pouvons définir le spectacle vivant comme étant : « l'art de la représentation devant un public d'une œuvre de l'esprit »⁷.

Le spectacle vivant représente plusieurs disciplines artistiques. Dans le cadre de ce présent travail, nous nous concentrerons sur celles qui sont présentes à Madagascar et/ou à la fois soutenues par les différents programmes d'accompagnement de l'OIF, à savoir : le cirque et la jonglerie, la danse, la musique live, le slam, les spectacles de rues ainsi que le théâtre.

⁶ Unesco, In unesdoc, Villes, culture, créativité : valoriser la culture et la créativité pour un développement urbain durable et une croissance inclusive. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf000037839>, consulté le 22 juin 2023.

⁷ Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, In eduscol, *Spectacle vivant*. <https://eduscol.education.fr/2200/spectacle-vivant>, consulté le 22 juin 2023.

- Arts visuels

L'Unesco définit les arts visuels comme étant « les œuvres d'art qui font principalement appel au sens visuel. Ces formes artistiques mettent l'accent sur la création d'œuvres de nature essentiellement visuelle ou multidimensionnelle »⁸.

Suivant leur impact social ainsi que leur évolution plus ou moins récente à Madagascar, nous travaillerons dans ce document sur : le cinéma, la peinture, la photographie et la sculpture.

- Politique culturelle

Propre à chaque Etat, la Politique culturelle pour le gouvernement malagasy est « l'instrument utilisé par le pouvoir public pour valoriser et protéger les traits distinctifs de la société malagasy, ses systèmes de valeurs, ses traditions et ses croyances ». (République de Madagascar, 2021).

1.1.2 L'importance attribuée aux industries culturelles dans le cadre du développement économique et social

Les activités, biens et services culturels sont porteurs d'identité, de valeurs et de sens⁹.

Dans leurs suivis, les ODD reconnaissent le rôle multidimensionnel de la culture et des ICC (...) et que combinant des enjeux économiques, sociaux et identitaires, les ICC constituent une opportunité unique d'investissement à impact (Kamara & AC, 2022).

Pour sa part l'Union africaine a consacré l'année 2021 sous le thème : Arts, culture et patrimoine : des leviers pour construire l'Afrique que nous voulons¹⁰. Cette décision a été soulignée par la réalisation que « les arts, la culture et le patrimoine constituent la base de la renaissance africaine" et offrent une occasion de "revenir sur nos racines »¹¹.

Pour la Francophonie, la culture est un des piliers du développement durable¹². En effet, elle considère que la culture est une richesse et qu'il est désormais impensable de concevoir un développement durable sans inclure la préservation, entre autres des libertés et des droits culturels.

Dans son rapport, l'AFD fait état de 3,5 Mds\$ de revenu généré par l'économie informelle des ICC pour la région Afrique et Moyen-Orient, 27,5 Mds\$ pour la région Asie-pacifique, 3,9 Mds\$ pour la région Amérique latine en 2017. (AFD & Ernst & Young, 2018).

⁸ Unesco, In uis, *Arts visuels*. <https://uis.unesco.org/fr/glossary-term/arts-visuels>, consulté le 22 juin 2023.

⁹ Analyse de l'auteur de l'article 1 de la Convention de 2005 de l'Unesco.

¹⁰ Union Africaine, In au.int, *Thème de l'année 2021 : Arts, culture et patrimoine*. <https://au.int/fr/slides/20230206/theme-de-lannee-2021-arts-culture-et-patrimoine>, consulté le 3 juillet 2023.

¹¹ Propos de SEM Félix Antoine Tshilombo Tshisekedi, Président de l'Union africaine en 2021-2022.

¹² Analyse de l'auteur de la Déclaration de Ouagadougou de 2004.

Selon les Nations Unies, le secteur de la culture et de la créativité est l'un des principaux catalyseurs du développement à l'échelle mondiale. Il englobe plus de 48 millions d'emplois, dont près de la moitié sont occupés par des femmes. Cela représente 6,2 % de tous les emplois existants et contribue à hauteur de 3,1 % au PIB mondial. De plus, il s'agit du secteur qui offre le plus grand nombre d'opportunités d'emploi aux jeunes de moins de 30 ans¹³.

En ce qui concerne Madagascar, sa Politique culturelle nationale estime qu'avoir des IC développées feront de lui un pays dynamique et prospère, libre et bien gouverné, un modèle de développement et de démocratie. Mais également, un phare culturel régional et plaque tournante de l'espace indianocéanique (République de Madagascar, 2005).

De ces considérations, force est de constater que depuis plusieurs années, un certain nombre de pays ont pris conscience du potentiel économique des ICC ; Et que, celles-ci sont rentables, apportent une forte valeur ajoutée, génèrent des emplois directs et indirects, présentent un énorme potentiel de croissance et contribuent à équilibrer la balance commerciale. (Unesco, 2012).

Il convient ainsi de dire que les IC ont un rôle important et non négligeable à jouer dans le développement économique et social d'un pays.

Pour plus d'illustration, nous pouvons aussi remarquer d'un côté que les IC alimentent dorénavant les études en gestion et économie en devenant des cas d'études intéressants. Elles offrent des perspectives uniques sur la manière dont les activités et les produits culturels ainsi que le commerce peuvent s'entrelacer de manière fructueuse. Les modèles de réussite et d'innovation issus de ces industries fournissent des enseignements précieux pour les entrepreneurs et gestionnaires. Nous pouvons citer par exemple l'étude sur *l'impact économique des industries culturelles et créatives dans la Région de Bruxelles-Capitale*¹⁴ ainsi que *l'étude sur les industries culturelles et créatives toulousaines*¹⁵.

Et de l'autre côté, les IC favorisent la compétitivité des œuvres et produits culturels d'un pays, tout en contribuant à sa visibilité culturelle à l'échelle locale, régionale et internationale.

Aussi, grâce à leur capacité à transcender les frontières par leurs missions, nous pouvons avancer que les IC contribuent non seulement à l'essor économique, mais aussi à la consolidation de la paix, du vivre ensemble en favorisant la solidarité au sein des communautés et en les rassemblant pour préserver et gérer ce bien commun, tel que le

¹³ Nations Unies., In un.org, *Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement 21 mai*. <https://www.un.org/fr/observances/cultural-diversity-day>, consulté en aout 2023.

¹⁴ Komorowski M., *L'impact économique des industries culturelles et créatives dans la Région de Bruxelles-Capitale*, 2020. https://hub.brussels/app/uploads/2022/02/The-economic-impact-of-the-CCS-in-the-BCR_Marlen-Komorowski-FR-1.pdf

¹⁵ AUAT., *Etude sur les industries culturelles et créatives toulousaines*. 2021. <https://www.aua-toulouse.org/wp-content/uploads/2021/09/Etude-2021-ICC-toulousaines.pdf>

« fanahy malagasy »¹⁶ stipulé dans l'exposition des motifs de la loi n°2021-019 relative à la Politique culturelle nationale malgache. Les IC contribuent également dans la promotion de l'éducation ainsi qu'à la protection de l'environnement. En effet si ce n'est dans la perpétuation des pratiques traditionnelles pour le respect et la valorisation de l'environnement (nous faisons ici référence au sujet des sacralités diverses, des techniques de constructions, ...), les opérateurs des IC favorisent de plus en plus les pratiques éco-responsables, telles que l'évaluation de l'impact carbone, la gestion des éclairages lors des manifestations, l'optimisation de leurs mobilités (instauration d'un nombre de prestations minimum avant d'effectuer un déplacement),

Hypothèses de recherche

Les motifs exposés pour la définition d'une nouvelle orientation de la Politique culturelle nationale de la République de Madagascar et des stratégies de mise en œuvre démontrent que le développement des IC malgaches constitue :

- une opportunité de mise en valeur de l'identité culturelle ;
- une opportunité de promotion et de consommation des artistes et des produits culturels au niveau local et international.

Toutefois, la réalisation du potentiel transformatif des ICC nécessite de bons cadres politiques et des investissements publics de base (Kamara & AC, 2022).

Ainsi, dans l'optique de répondre aux objectifs de ce présent travail, nous posons ainsi les hypothèses suivantes :

Les IC malgaches, bien que dynamiques souffriraient probablement :

- d'une faible mise en œuvre du cadre réglementaire qui est nécessaire pour leur développement ;
- d'un manque de financements propres qui pourraient optimiser leur développement ainsi que la viabilité de leurs projets ;
- d'une insuffisance de formation et de professionnalisation qui leur permettrait de répondre aux exigences et aux enjeux du secteur.

¹⁶ A comprendre par la traduction : esprit malgache, qui comprend : l'amour, la fraternité, le respect et la protection de la vie.

Approche méthodologique

Claude Bernard, celui qui est considéré comme le fondateur de la médecine expérimentale disait : « *Quand l'hypothèse est soumise à la méthode expérimentale, elle devient une théorie ; tandis que si elle est soumise à la logique seule, elle devient un système* »¹⁷. Pour sa part, le philosophe René Descartes avançait que l' : « *On ne peut se passer d'une méthode pour se mettre en quête de la vérité des choses* »¹⁸. Aussi, si la première citation parle de comment une hypothèse devient une théorie grâce à la méthode expérimentale, la deuxième citation souligne que pour découvrir la vérité, une méthode est nécessaire. Et si bien qu'elles insistent toutes les deux sur l'importance d'une approche méthodique et réfléchie dans la recherche de la connaissance, nous avons opté pour la démarche que nous avons jugé la plus adaptée pour vérifier nos hypothèses.

Ainsi, pour le présent travail, le choix de notre cheminement s'appuie sur une revue documentaire, une étude qualitative et analytique et enfin et sur des propositions de solutions aux difficultés rencontrées par les IC à Madagascar, notamment dans les secteurs du spectacle vivant et des arts visuels.

- La revue documentaire

La revue documentaire, ou encore état de l'art, constitue le squelette de notre travail. Elle nous a permis de contextualiser notre sujet. En examinant les différentes littératures existantes sur le champ de notre travail, nous avons pu construire une base théorique non seulement sur les concepts mais également sur toutes les données et informations qui sous-tendent notre sujet.

Notre revue documentaire nous a également offert la possibilité d'analyser de manière critique les réalisations précédemment entreprises par différentes structures, notamment la SODEC¹⁹ ou encore Afrique Créative²⁰ et/ou les Etats et gouvernements tels que le Québec, l'Éthiopie, la Palestine et ceux de l'Union Européenne. Cela nous a aidé à développer une perspective plus nuancée et adaptée et aussi à construire un argumentaire pour l'aboutissement de notre travail.

En somme, la revue documentaire nous a été essentielle en nous fournissant les éléments de base qui ont alimenté notre réflexion.

¹⁷ Bernard C., *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*, Ed. Garnier-Flammarion, Paris, 1966, p.200.

¹⁸ Descartes R., *Règles pour la direction de l'Esprit*, Ed. Le Livre de Poche, Paris, p.88.

¹⁹ Québec. In sodec. *Société de développement des entreprises culturelles*. <https://sodec.gouv.qc.ca/>, consulté le 15 juin 2023.

²⁰ AC. In *afriquecreative*. *AFRIQUE CREATIVE*. <https://afriquecreative.fr/>, consulté le 15 juin 2023.

- Etude qualitative et analytique

Nous avons appréhendé cette étape du travail à travers une enquête en utilisant un questionnaire et partagé avec l’outil Google Forms et/ou des entretiens semi-directifs en ligne, menés avec des acteurs des industries culturelles intervenant dans le spectacle vivant et les arts visuels à Madagascar.

Dans l’optique de réaliser un état des lieux de la situation actuelle des IC dans le pays, nous avons établi une sélection d’une vingtaine de structures et d’artistes pour mener des entretiens et collecter des informations nécessaires à notre étude. Ce point est développé dans le chapitre deux du présent document.

Il convient de notifier, et nous en sommes consciente, des limites de généralisation lorsque l'on travaille avec un échantillon restreint.

Néanmoins, notre sélection peut être justifiée sur plusieurs bases importantes, notamment :

- a) **Intérêt de la recherche** : Pour répondre à nos objectifs, nous avons voulu orienter notre sélection sur l’impact social, l’évolution récente et l’aspect économique des structures.
- b) **Pertinence thématique** : Par le champ de notre travail, nous avons sélectionné les structures qui œuvrent soit dans le spectacle vivant soit dans les arts visuels ou simultanément dans les deux.
- c) **Représentativité** : Par la diversité des origines de sa population, nous avons tenté de représenter les grandes provinces de Madagascar par la sélection des structures qui y sont issues. Nous avons également voulu inclure les représentants des coopérations internationales et régionales (programme, direction, fondation) sur la Grande Ile pour un regard croisé. Aussi nous avons au minimum, deux structures approchées émanant de chacune des six provinces.
- d) **Accessibilité des données et disponibilité des professionnels identifiés** : Conscient de la réalité et de la disponibilité des responsables des structures, notre sélection s’est portée sur celles avec qui il nous est possible d’avoir une facilité d’interaction, d’obtenir des données pertinentes et de réaliser une collecte d’informations de qualité.

Les données collectées à ce niveau nous ont fourni diverses informations nous permettant d’effectuer une synthèse de la situation actuelle des IC intervenant dans le spectacle vivant et les arts visuels à Madagascar et de l’illustrer à travers une analyse FFOM²¹ .

Le traitement de ces données a également été fait à partir de Google Forms.

²¹ Place à la jeunesse. In sites.telfer.uottawa. *GUIDE À L’ANALYSE FFOM*. <https://sites.telfer.uottawa.ca/placealajeunesse/files/2018/10/Guide-Analyse-FFOM-2018.pdf>, consulté le 16 juin 2023.

- Les recommandations

Cette section représente le produit abouti de notre étude. Ici, nous procédons à l'élaboration d'une proposition de mesures d'accompagnement concrètes, réalisables et adaptées. En intégrant les résultats et les conclusions de nos recherches et analyses approfondies, nous tenterons d'offrir une feuille de route précise et pragmatique pour guider les actions d'accompagnement pour le développement des IC à Madagascar. Ces mesures sont conçues pour répondre aux défis spécifiques que nous avons identifiés, et elles s'appuient sur des données solides ainsi que sur une compréhension profonde des enjeux auxquels ces IC font face. Grâce à cette étape cruciale, nous espérons non seulement apporter des solutions tangibles, mais également répondre de manière significative à la problématique que nous avons entrepris de résoudre.

1.2 Revue documentaire

Cette partie représente un des piliers fondamentaux de notre travail. Au-delà de renfermer notre base théorique, elle constitue une source d'inspiration primordiale qui a alimenté l'élaboration même des tenants de notre projet, à savoir les recommandations.

Dans cette section, nous entamons notre démarche en présentant en premier lieu nos documents de référence, sélectionnés à la fois pour leur pertinence et pour leur contribution à notre recherche.

Par la suite, nous entreprendrons une analyse comparative des diverses mesures d'accompagnement mises en place pour favoriser le développement des IC. À travers cette analyse, notre objectif est de mettre en évidence les pratiques exemplaires qui ont émergé dans le contexte actuel. En examinant les expériences passées et présentes, nous aspirons à extraire des éléments essentiels qui guideront la formulation de recommandations éclairées et adaptées, contribuant ainsi de manière significative au développement et à la viabilité des IC à Madagascar.

1.2.1 Présentation et argumentaire des documents de référence

Afin d'assurer au mieux une exploration et une analyse approfondie de notre domaine d'étude, nous avons adopté une approche orientée vers la fusion de documents scientifiques et de littérature grise.

Dans l'optique d'avoir une perspective globale sur le sujet abordé, tout en identifiant les recommandations et meilleures pratiques préconisées, nous avons construit une référence bibliographique internationale.

Parmi les documents phares figurent *Politiques pour la créativité : Guide pour le développement des industries culturelles et créatives* (Unesco, 2012)., ainsi qu'*Objectif 2022* (SODEC, 2019). Dans cette lancée, nous avons pris en compte des publications telles que l'article de Salvador & Benghozi. *La place des industries créatives et culturelles dans les politiques publiques : Des leçons à tirer de l'évolution de la communication de la Commission européenne* (Salvador & Benghozi, 2023).

Par la suite, nous avons concentré notre attention au niveau de l'Afrique, pour mieux appréhender les réalités et les contextes spécifiques à ce continent. Nous nous sommes appuyés sur le livret de Kamara & AC. *Investir dans les industries culturelles et créatives africaines* (Kamara & AC, 2022) qui mettent en lumière les impacts économiques, sociaux et culturels majeurs engendrés par les investissements dans les ICC, particulièrement après la pandémie de COVID-19. Nous avons aussi examiné le rapport conjoint de l'AFD & Ernst & Young. *Etude stratégique sur le secteur des industries culturelles et créatives/ Rapport final-Etat des lieux* (AFD & Ernst & Young, 2018). Dans notre analyse, nous avons également pris en compte les perspectives présentées par Kanel Engandja-Ngoulou dans son ouvrage *Le développement des industries culturelles au Gabon*. En faisant référence aux recommandations préconisées par l'auteur, nous les avons confronté avec les mesures mises en place par d'autres pays du continent et ainsi favorisé une perspective comparative éclairante.

Bien évidemment, nous avons porté notre revue sur les documents traitant des initiatives et projets à l'échelle régionale. Ainsi nous avons analysé le projet ICC - Développement des industries culturelles et créatives de la COI. Projet dont Madagascar est tout naturellement un des pays bénéficiaires.

Cette étude des sources variées nous a permis de construire une base solide d'information, nécessaire à notre compréhension des dynamiques complexes et des opportunités de l'écosystème des IC.

1.2.2 Analyse comparative des mesures d'accompagnement et/ou plan stratégique

Analyse à travers le guide de l'Unesco pour le développement des ICC.

Conscient des externalités positives générées par le secteur culturel pour l'ensemble des citoyens, l'OIF et l'Unesco apportent conjointement leur soutien aux décideurs et aux gestionnaires des pays du Sud dans leurs efforts pour une structuration et une consolidation des mesures d'accompagnement durable du secteur (Unesco, 2012).

Ainsi, capitalisant les expériences tirées des pays latino-américains, enrichi par celles des pays d'Afrique, l'Unesco a proposé le *Guide pour le développement des industries culturelles et créatives* en 2012. Le document renferme une compilation d'orientations pratiques destinées

à tous les opérateurs du secteur culturel et créatif, et propose une approche claire et pratique permettant de définir des stratégies concrètes d'intervention publique pour élaborer une stratégie de soutien aux ICC.

Le guide évoque des pistes déclinées en trois grandes étapes fondamentales. La première étape, la planification. Cette phase initiale implique l'identification minutieuse de divers éléments essentiels tels que les ressources disponibles et les champs d'action potentiels. Elle permet d'établir les bases solides et nécessaires à la mise en œuvre efficace des actions de soutien pour l'accompagnement des ICC dans leur développement.

La deuxième étape du guide est dédiée au diagnostic. Cela implique la mise en place de mesures de suivi et d'évaluation pour déterminer la progression des initiatives. Cette étape permet de mesurer leur impact et leur progression. Elle permet également de définir les possibilités d'ajustements nécessaires. En intégrant ce processus, les opérateurs dans les ICC et les structures auront toutes les chances de s'adapter aux évolutions et de maintenir leur efficacité dans chacune de leur mission.

L'établissement des priorités adaptées à chaque contexte national constitue la troisième étape du guide. Considérant que les réalités et les défis diffèrent d'un pays à l'autre, cette phase consiste à ajuster les orientations en fonction des besoins locaux. Cette approche sur mesure favorise un impact plus significatif de la mission des ICC et renforce leur pertinence au sein de chaque nation.

Le guide souligne également plusieurs points clés à prendre en considération pour accompagner le développement des ICC. Tout d'abord, la mise en place d'un cadre réglementaire solide. Cela représente un élément essentiel pour garantir un environnement favorable à la viabilité des ICC ainsi que pour la réalisation de leur mission. Ensuite, le guide met en avant la nécessité de valoriser et de développer le capital humain en exploitant les formations et les opportunités de renforcement de compétences destinées à chaque groupe d'opérateurs.

Le financement est également un défi commun à de nombreux secteurs, et les ICC ne font pas exception. Le guide propose de développer des approches et des stratégies pour assurer un financement adéquat, garantissant ainsi la pérennité et l'expansion des actions en faveur du développement des ICC.

En parallèle, le guide souligne que la compétitivité et l'accès aux opportunités de marché sont des aspects à ne pas négliger.

Enfin, le guide préconise la structuration et l'organisation des rôles de chaque acteur impliqué dans tout le processus ; de l'élaboration à la mise en œuvre jusqu'au suivi. Cette clarté organisationnelle favorise la collaboration fluide, l'efficacité et la cohérence dans l'accompagnement et la gestion des ICC.

Analyse à travers les mesures adoptées dans les différentes organisations ou différents pays

Plusieurs Etats ont reconnu l'apport multidimensionnel non négligeable de la culture dans leur développement. C'est dans cette lancée, que les pays de l'Europe ont publié depuis 2009 le document traitant de l'étude sur les innovations à promouvoir (Commission européenne, 2010) à travers sa communication Stratégie 2020²². Ces innovations portent principalement sur l'attention qu'ils portent à leur diversité culturelle ainsi qu'à l'initiative « phare » : Une stratégie numérique pour l'Europe dans laquelle il s'agit entre autres d'assurer une protection appropriée et une rémunération équitable des détenteurs de droits, tout en soutenant activement la numérisation du précieux patrimoine culturel européen.

L'analyse approfondie du contenu des différentes communications émises, au fil des ans, par la Commission européenne permet également de mesurer le poids croissant qu'y ont pris les enjeux des ICC (Salvador & Benghozi, 2023).

Pour sa part et dans le cadre de ses missions, la SODEC agit en faveur de trois clientèles : (i) les entreprises culturelles en leur offrant un soutien financier dans leurs activités de création, de production, de promotion et de diffusion. Ensuite, (ii) un parc immobilier dont elle protège, maintient et met en valeur en tant que patrimoine architectural. Mais aussi (iii) le ministère de la Culture et des Communications du Québec en tant que son partenaire dans la mise en œuvre de sa Politique culturelle.

Dans l'optique de renforcer et de faciliter le développement des secteurs culturels, la SODEC est également commanditaire du Fonds d'investissement de la culture et des communications²³ et est représentante du gouvernement du Québec dans la capitalisation du Fonds Capital Culture Québec²⁴. Ce dernier étant un fonds de capital de risque pour soutenir à la fois le développement mais aussi l'exportation des œuvres de leurs talents locaux.

S'inscrivant dans les politiques de soutien à la culture du Québec, la SODEC a élaboré son plan stratégique pour 2018-2022. Ce plan faisant l'objet de reddition de comptes dans ses rapports annuels de gestion.

Dans sa stratégie, la SODEC tient compte de deux enjeux majeurs : celui des IC en transformation et celui d'une organisation performante et ouverte.

Considérant ainsi l'évolution du numérique et les besoins changeants en matière de structuration, la SODEC s'engage à assurer :

- de contribuer à l'évolution des modèles d'affaires des entreprises culturelles ;
- de contribuer à la compétitivité des contenus culturels Québécois ;
- d'améliorer son agilité organisationnelle.

²² Commission Européenne, *Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, Bruxelles, 2010.

²³ FICC, In ficc, *Bienvenue au FICC*. <https://ficc.qc.ca/>, consulté en juin 2023.

²⁴ FCCQ, In capitalculture, *Bienvenue au FCCQ*. <https://capitalculture.ca/>, consulté en juin 2023.

La SODEC a de ce fait mis en œuvre des mesures pour préparer la relève entrepreneuriale dans le secteur de la culture. Elle a également promu la diversification des offres culturelles québécoises dans le contexte de la découvrabilité. Ceci à travers une collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications ainsi que les Sociétés d'État. Elle a également favorisé l'accessibilité de ses services, révisé son programme d'aide aux entreprises culturelles et amélioré sa synergie interne. (SODEC, 2019).

Du côté du continent africain, nous notons également de nombreuses et importantes mesures et stratégies d'accompagnement pour le développement des IC.

En 2020, la Banque africaine d'import-export Afreximbank²⁵ qui est une institution panafricaine de financement du commerce a lancé un fonds de soutien d'un demi-milliard de dollars US pour soutenir la production et le commerce des produits culturels et créatifs africains (Kamara & AC, 2022). Le gouvernement nigérian a également apporté un soutien dans l'exportation des œuvres dans le secteur cinématographique (AFD & Ernst & Young, 2018). Le Maroc en plus de sa stratégie Maroc culturel 2020²⁶ élaborée en 2014 a mis en place le premier marché professionnel et festival des musiques du Maroc, d'Afrique et du Moyen-Orient : Visa for Music²⁷ porté par la structure culturelle Anya²⁸ qui participe fortement au développement d'une industrie culturelle forte et durable pour le bénéfice des artistes et de la société dans son ensemble.

En accentuant sur la création d'emploi, l'Éthiopie a élaboré un cadre structurel et institutionnel pour la mise en œuvre de sa politique cinématographique et le renforcement des mécanismes de protection et d'application des droits d'auteur dont il a bénéficié du soutien de la Banque d'expertise UE/Unesco depuis 2019. Dans ce même programme, la Namibie a fixé comme objectif la promotion et la protection de ses créateurs. Le gouvernement namibien a donc conçu une mesure qui vise à soutenir la production de contenu local et la révision d'une législation sur le droit d'auteur. (Unesco, 2020b)

Le programme d'accélération et d'incubation des entreprises culturelles en Afrique, Afrique Créative a dispensé en 2021 sa deuxième cohorte de formation complète en consolidation des modèles économiques, en gestion et à la création artistique au bénéfice de huit entreprises. (Kamara & AC, 2022).

²⁵ Afreximbank, In afreximbank, *Promouvoir le commerce intra-africain*. <https://www.afreximbank.com/fr/>, consulté en juillet 2023.

²⁶ Roudabi Y., In Telquel, *Mohamed Amine : Maroc culturel 2020 « un levier de développement »*. https://telquel.ma/2014/11/05/mohamed-amine-sbihi-2020-un-levier-de-developpement_1421625, consulté en juillet 2023.

²⁷ Visa for music, In visaformusic, *L'événement qui fédère les passionnés de la musique*. <https://www.visaformusic.com/>, consulté en juillet 2023.

²⁸ Anya, In anya, *L'ingénierie culturelle en action*. <https://www.anya.africa/>, consulté en juillet 2023.

En 2022, l'Université Senghor à Alexandrie²⁹ avec Trace Academia³⁰ et l'AFD ont également tenu le premier séminaire du projet KreAfrika³¹ dans la perspective de soutenir et de former les professionnels du secteur culturel en Afrique.

Dans la région Océan Indien, la COI avec l'AFD développent un projet de soutien aux acteur(ice)s des ICC à travers une aide à leur mobilité, le renforcement de la filière par des formations certifiantes et/ou diplômantes ainsi que la tenue d'une plaidoirie pour une meilleure gouvernance³².

²⁹ Université Senghor, In usenghor, *Université internationale de la langue française au service du développement africain*. <https://www.usenghor-francophonie.org/>, consulté en juillet 2023.

³⁰ Trace Academia, In traceacademia, *Formation en ligne, gratuite et illimitée*. <https://traceacademia.com/fr/accueil/>, consulté en juillet 2023.

³¹ KreAfrika, In usenghor, *Le tout premier séminaire KreAfrika a vécu*. <https://www.usenghor-francophonie.org/kreafrika/le-tout-premier-seminaire-kreafrika-a-vecu/>, consulté en juillet 2023.

³² COI, In commissionoceanindien, *Projet ICC | Développement des industries culturelles et créatives*. <https://www.commissionoceanindien.org/portfolio-items/projet-culture-icc/>, consulté en juillet 2023.

Chapitre 2 : Etat des lieux des industries culturelles œuvrant dans le spectacle vivant et les arts visuels à Madagascar

La politique culturelle révisée de Madagascar, en vue de promouvoir l'essor des IC au sein du pays, a engagé une série de stratégies sectorielles (République de Madagascar, 2021). Ces initiatives ont été élaborées dans l'optique de catalyser l'épanouissement des productions culturelles, ainsi que pour instaurer une professionnalisation soutenue au sein du panorama artistique, comme en témoigne l'articulation de l'article 46 de la législation en vigueur.

De cette disposition légale figure notamment l'amélioration des conditions de travail des artistes. De plus, une attention particulière a été consacrée à l'implémentation d'un système de prévoyance et de protection sociale, ainsi qu'à l'établissement d'un régime fiscal spécifiquement adapté au secteur.

Dans la perspective d'une professionnalisation accrue, il est prévu la création de structure de formation ainsi que la promotion d'infrastructures de représentations culturelles. Il est également prévu de faciliter la circulation des œuvres et la mobilité des artistes. Parallèlement, l'initiative de la mise en place d'une banque de données et de documentation des productions culturelles pour la consolidation du patrimoine artistique s'inscrit aussi dans la liste des actions à mettre en œuvre.

Aussi, tenant compte de ces préconisations, l'étude qualitative et analytique que nous avons effectuée dans le cadre de notre travail nous a permis de faire l'état des lieux des IC dans les filières du spectacle vivant et des arts visuels à Madagascar deux ans après la révision de sa Politique culturelle.

2.1 Présentation des IC dans la filière du spectacle vivant et des arts visuels à Madagascar

2.1.1 Les différentes structures existantes œuvrant dans ces filières

La scène artistique et culturelle de Madagascar est tissée par une variété de structures culturelles qui sont plus ou moins dynamiques. Ces opérateurs jouent un rôle crucial dans la création, la promotion et la diffusion des expressions artistiques au sein de la société malgache mais également au-delà de ses frontières.

Les données portant sur la présentation des missions et des structures des IC locaux que nous avons recueillies à travers notre enquête et nos entretiens révèlent la profusion des structures qui interviennent dans le spectacle vivant et les arts visuels, que ce soit par leurs activités que par leurs zones géographiques d'activité.

On observe effectivement des formes d'interventions diverses dans ces deux filières. Allant des services et branches culturels proposés par des associations, des organisations ou des coopérations internationales, passant par des groupement et fondations privés jusqu'aux

initiatives locales représentées par des associations d'artistes et des boîtes de consultance³³ spécialisées.

En termes d'activités, les associations, organisations et coopérations internationales apportent un vent d'ouverture au paysage artistique malgache en offrant un lien entre Madagascar et l'extérieur. A travers des opportunités transculturelles telles que les festivals, les résidences artistiques³⁴ et différents types de partenariats, ces structures internationales contribuent à l'enrichissement des expressions artistiques locales.

Les groupements et fondations privés quant à eux renforcent l'infrastructure culturelle de la Grande Ile. Par leurs contributions, ils permettent aux artistes et aux projets culturels de se développer et de maximiser leur rayonnement. Ces structures investissent notamment dans des espaces d'exposition, des studios de création ainsi que des lieux de performance.

Pour leur part, les associations d'artistes ainsi que les boîtes de consultances dédiées apportent une dimension professionnelle au secteur culturel malgache. Favorisant entre autres les échanges artistiques entre les différentes disciplines et les différentes générations, elles jouent un rôle important dans la préservation des traditions artistiques locales tout en invitant à l'exploration de nouvelles voies créatives.

Du côté des zones d'interventions, les structures représentant les IC à Madagascar s'étendent quasiment à travers les six provinces et ceci témoigne leur portée nationale.

Ces structures présentent une particularité dans la mesure où elles opèrent parfois exclusivement dans le domaine du spectacle vivant ou des arts visuels, tandis que dans la majorité des cas, surtout pour une zone en particulier, elles se consacrent simultanément aux deux sphères artistiques.

Afin de mieux illustrer cette répartition géographique, nous avons entrepris une cartographie de la répartition des zones d'intervention des structures qui ont contribué à enrichir nos données.

³³ Student.BE, In student.be, *Sociétés de consultance : qui fait quoi?*. <https://www.student.be/fr/student-life/la-consultance-7-domaines-a-decouvrir/>, consulté en août 2023.

³⁴ Artelex, In artelex.com, *Qu'est-ce qu'une résidence d'artiste et comment ça marche ?* <https://www.artelx.com/fr/blog/quest-ce-quune-residence-dartiste/>, consulté en août 2023.

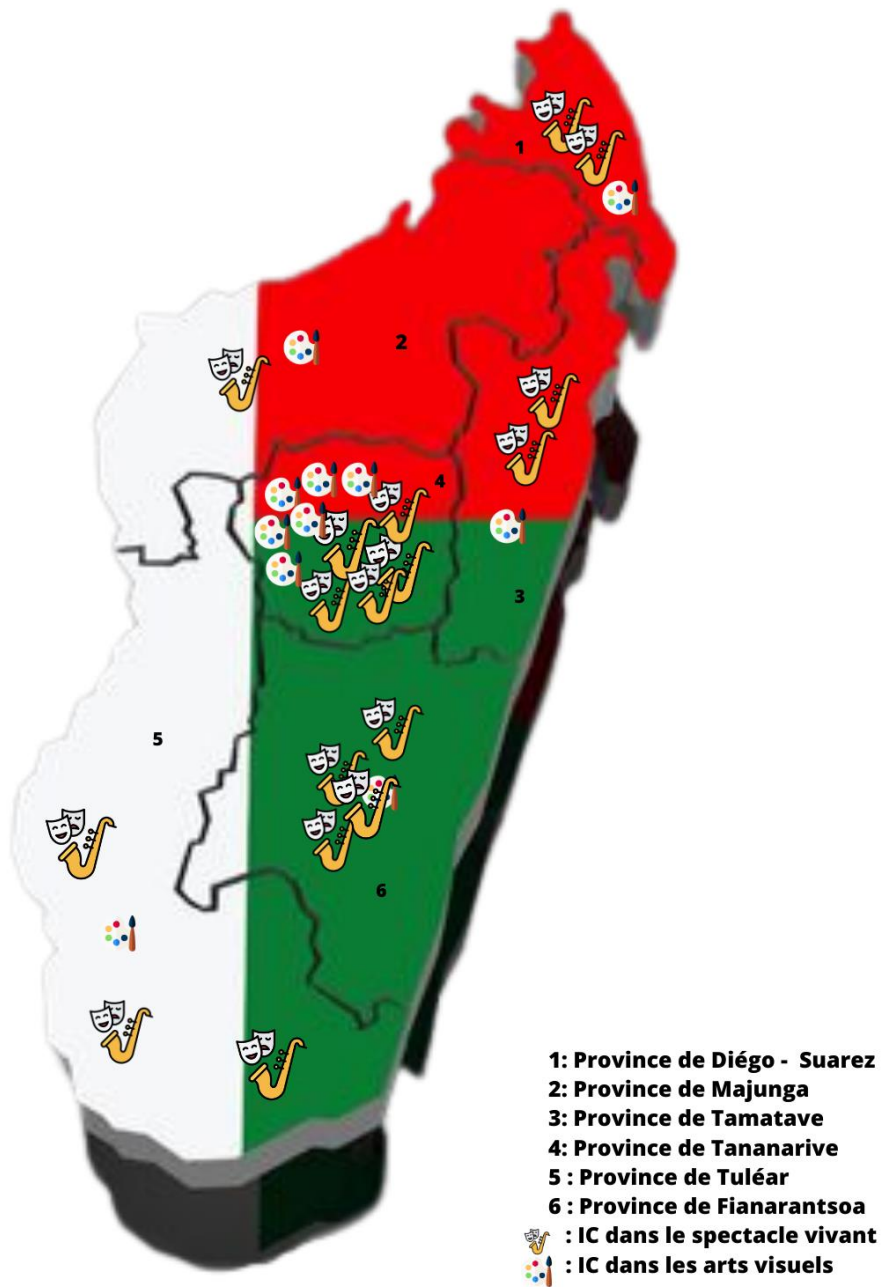


Figure 1 : Répartition géographique d'intervention des IC contactées (Auteur)

2.1.2 Les acteurs impliqués

La chaîne de valeur des IC à Madagascar est composée d'un éventail diversifié d'acteurs interconnectés, où chacun est tenu de jouer un rôle crucial dans le processus global. Depuis la création initiale d'une œuvre, jusqu'à sa production et sa mise à disposition sur le marché, en passant par les étapes de distribution et enfin la consommation par le public. Bien qu'il semble y avoir ceux qui manquent à l'appel (nous constatons ici par nos résultats les représentants de l'Etat), chaque maillon de cette chaîne représente un élément fondamental pour garantir l'efficacité et l'effectivité de l'ensemble du système.

Dans cette interaction de rôle, nous constatons des attributions plus ou moins reliées. Les artistes constituent le point de départ, apportant la création qui alimente toute la chaîne. Les producteurs prennent ensuite le relais en transformant ces créations en produits finis de haute qualité, prêts à être diffusés. Les diffuseurs assurent la circulation fluide des œuvres vers les marchés cibles, tout en prenant en compte les préférences culturelles locales. Enfin, le public, en tant que consommateur final, manifesterà son acceptation ou pas de l'œuvre et exprimera par la suite soit une nouvelle attente soit une nouvelle mode de consommation. Cas qui s'est fait particulièrement marquer à la fois après la pandémie du COVID 19 mais aussi durant la période de notre analyse.

Nous pouvons illustrer cette chaîne et ses acteurs par la figure suivante :

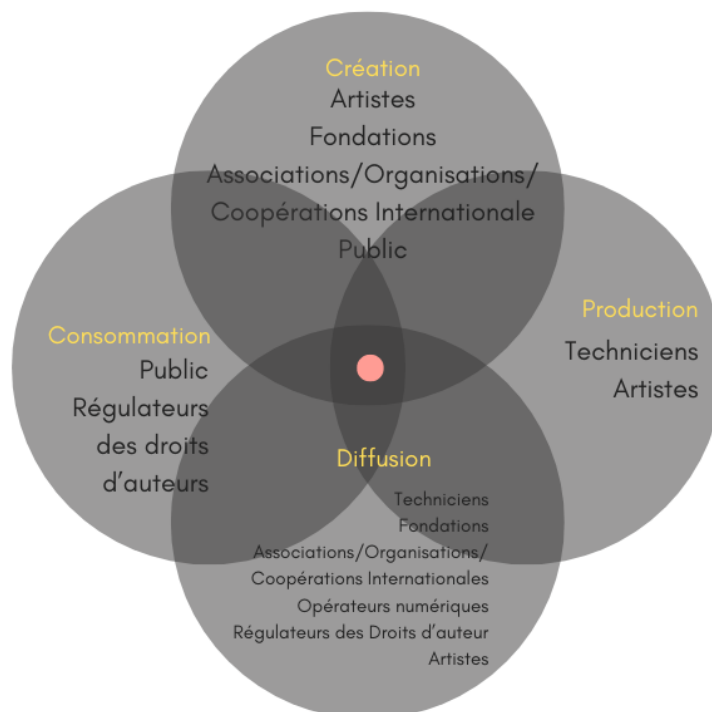


Figure 2 : Les acteurs impliqués dans les IC à Madagascar suivant les données collectés (Auteur)

2.2 Résultats des études qualitative et analytique relatives à la situation des IC à Madagascar³⁵

Notre étude a été conduite auprès de 21 entités actives dans le domaine du spectacle vivant et des arts visuels à Madagascar. Nous avons diffusé une invitation incluant le questionnaire Google Forms à l'ensemble de ces entités. Nous avons obtenu 5 réponses par voie de questionnaire et 13 par le biais d'entretiens en ligne. Les réponses obtenues lors des entretiens ont également fourni des informations pertinentes concernant d'autres acteurs du secteur, cas notamment des entités qui sont présentes et/ou œuvrent dans plusieurs provinces à la fois. Nous avons par la suite combiné les données issues des deux méthodes afin d'en extraire une compilation. Au total, nous avons recueilli 18 réponses sur l'échantillon.

Dans le cadre de l'analyse visant à dresser un bilan de la situation des IC à Madagascar, deux ans après la révision de sa politique culturelle, nos échanges ont d'abord été axés sur une exploration des perspectives actuelles de la scène culturelle au sein du pays. Nous avons cherché à dépeindre avec le plus de précision possible l'environnement dans lequel évoluent ces IC.

Si certains acceptent que « *le secteur culturel dans sa globalité est un peu mieux soutenu...Il y a des branches davantage promues que d'autres, ce qui est vraiment dommage...et entraine la méconnaissance d'une discipline en le rendant désuet* ». Pour une grande majorité d'opérateurs culturels, malgré des résultats positifs assez palpables « *il n'y a pas de mesure politique concrète pour accompagner la promotion de la scène artistique malgache* » ce qui fait que l' « *on assiste à une évolution qui n'est pas compact* ». Et que « *chaque secteur évolue dans son coin* ». Toutefois, force est de noter que certains opérateurs décrivent tout simplement le secteur culturel du pays comme étant « *défavorable* ».

Nous avons également souhaité découvrir ce qui selon eux, représente les principales difficultés auxquelles ils sont confrontés, notamment en intervenant dans le spectacle vivant et les arts visuel.

Si les représentations sociales, le manque d'infrastructures adéquates et la cohésion de chaque discipline sont cités, la grande majorité reconnaissent que le manque de financements et de moyens (traduit par la quasi inexistence de perception des droits d'auteurs et des diverses rémunérations), le manque de formation et de professionnalisme mais aussi le manque de clarté dans l'organisation de tout l'écosystème culturel constituent les obstacles les plus importants dans la réalisation de leurs missions.

³⁵ Les informations relatées dans cette partie sont uniquement issues des entretiens et des enquêtes que nous avons menées (à retrouver en annexe) que nous avons entreprises. En réponse au souhait de certains des individus ou structures approché, nous gardons l'anonymat général des sources.

La figure suivante nous permet d'illustrer ces résultats :

Quelles sont les principales difficultés auxquelles sont confrontées les opérateurs culturels intervenant dans le spectacle vivant et les arts visuels à Madagascar ?

18 réponses

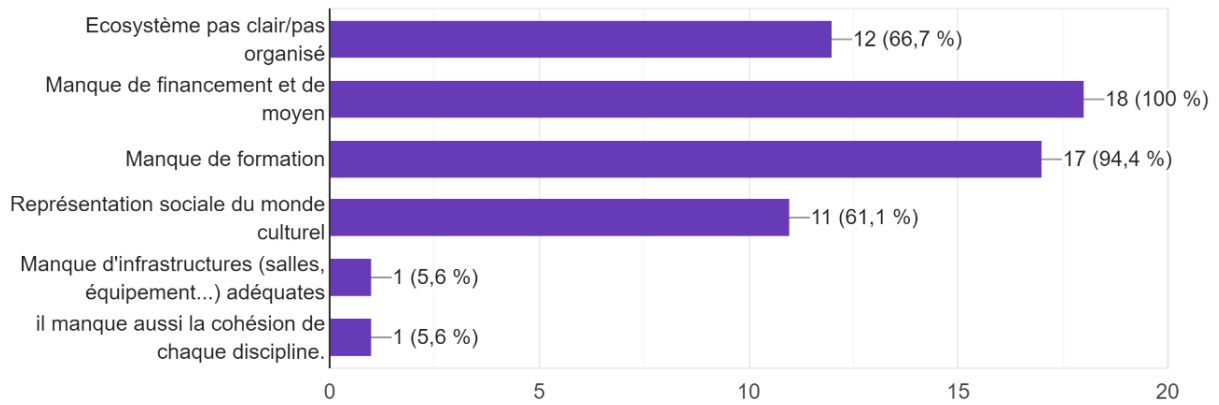


Figure 3 : Les principales difficultés auxquelles sont confrontées les IC dans le spectacle vivant et les arts visuels consultées à M/car

En réponse à ces précédentes expressions, nous avons voulu savoir de quels types d'accompagnement ou de soutien ces opérateurs estiment avoir besoin pour l'efficacité de leurs missions. Tous semblent s'entendre sur la mise à disposition de fonds et de financements, également sur le renforcement des capacités ainsi que sur l'implication effective de l'Etat dans la réalisation de leurs activités.

Nous pouvons récapituler synthétiquement ces retours à travers la figure suivante :

Quels types d'accompagnement ou de soutien aurez vous besoin pour l'efficacité de vos missions?

18 réponses

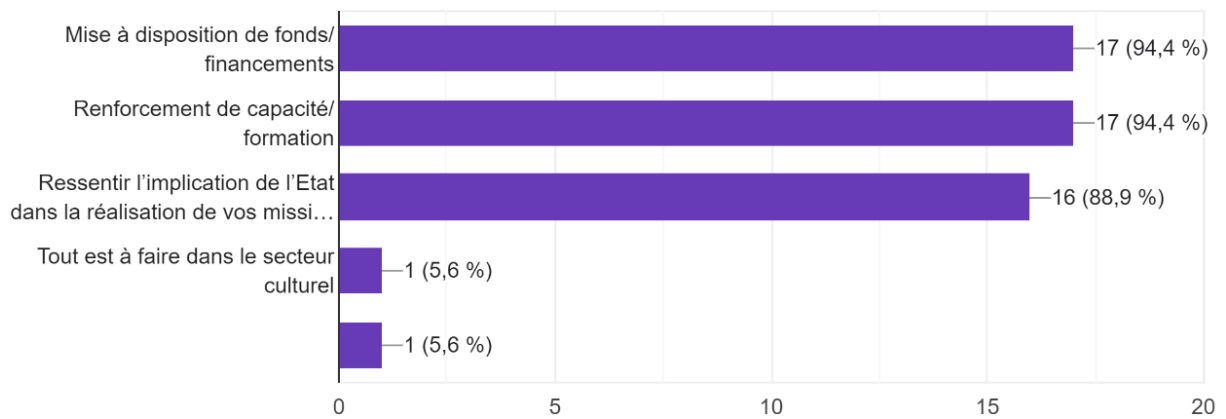


Figure 4 : Les accompagnements/soutiens dont les IC consultées ont besoin pour l'efficacité de leurs activités

En termes de projection, la voie que prends les IC à Madagascar rassure quelques opérateurs. Malgré le fait qu'« *il est difficile de se projeter ... car beaucoup progressent de jour en jour sans moyen* » l'avenir du secteur est assez « *promettant* » et va « *positivement évoluer* ». Si ce n'est par des mesures étatiques, « *la présence de structures de soutien fait et fera avancer les choses* ».

Ainsi, pour optimiser le développement des IC locales à travers la mise en œuvre des stratégies préconisées par la politique culturelle nationale, les opérateurs consultés estiment que tous les acteurs concernés doivent être réellement impliqués, que l'écosystème culturel devrait être bien structuré et surtout qu'en tant qu'opérateurs locales, ils devraient être valorisés et priorités surtout en termes d'opportunités.

Ces retours peuvent être illustrés comme suit :

Quels changements ou améliorations souhaiteriez-vous voir dans la mise en œuvre politique culturelle du pays ?

18 réponses

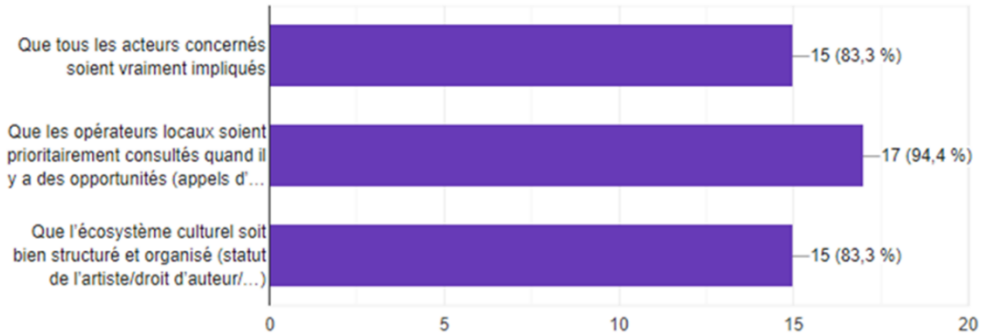


Figure 5 : Souhaits exprimés par les opérateurs consultés pour optimiser le développement des IC suivant les stratégies préconisées dans la Politique culturelle nationale

Les opérateurs que nous avons consultés ont par ailleurs manifestés l'importance de « *travailler sur la visibilité des acteurs de la sphère culturelle (...) et aller au-delà des préjugés* ». Ils ont également exprimé la nécessité de « *créer de nouveau type de plateforme artistique pour susciter la créativité* » et surtout de maintenir la « *mise en réseau (qui) sont très important pour que les structures et les acteurs prennent attache les uns avec les autres* ».

Toutefois, si aujourd'hui le paysage culturel de Madagascar arrive tant bien que mal à se dresser sous son meilleur profil, c'est parce qu'un bon nombre des IC, et parmi celles consultées, ont pu développer des collaborations multiformes allant au-delà des frontières locales. Nous pouvons citer par exemple l'établissement d'un dialogue et l'élaboration de projet commun avec des structures de l'Afrique et de la Zone Océan Indien. Ces partenariats ont pu donner plus de visibilité à ces structures au niveau de leurs publics cibles. Ils leur ont également offert plus de notoriété et leur a donné plus de d'espace et d'opportunités de développement.

Synthèse de l'état des lieux sous forme d'analyse (FFOM)

Deux ans après la révision de la politique culturelle nationale, les IC malgaches ont innové en adoptant de nouvelles approches pour enrichir et promouvoir la diversité des productions culturelles du pays. Les produits locaux rayonnent par leur authenticité et leur singularité, tout en préservant l'essence profonde de l'identité nationale.

Cependant, l'environnement réglementaire dans lequel elles évoluent renferme des défis à surmonter pour leur expansion. Les professionnels de la culture et leurs œuvres peinent

encore à obtenir la reconnaissance qu'ils méritent, et les valeurs ajoutées qu'ils apportent restent sous-estimées. Les contraintes financières et l'instabilité persistent, avec un niveau de professionnalisation des acteurs qui reste à renforcer. Malgré ces obstacles, les acteurs du secteur sont animés par une passion commune, qu'ils soient originaires du pays ou d'ailleurs. Cette passion semble être l'atout majeur pour orienter le développement des IC vers la voie de la durabilité et de l'efficacité, en déployant des efforts concertés pour exploiter au mieux les possibilités culturelles de la Grande Ile.

La figure suivante synthétise cette analyse en présentant à la fois, les forces et les faiblesses, les opportunités et les menaces du secteur culturel et des IC à Madagascar :

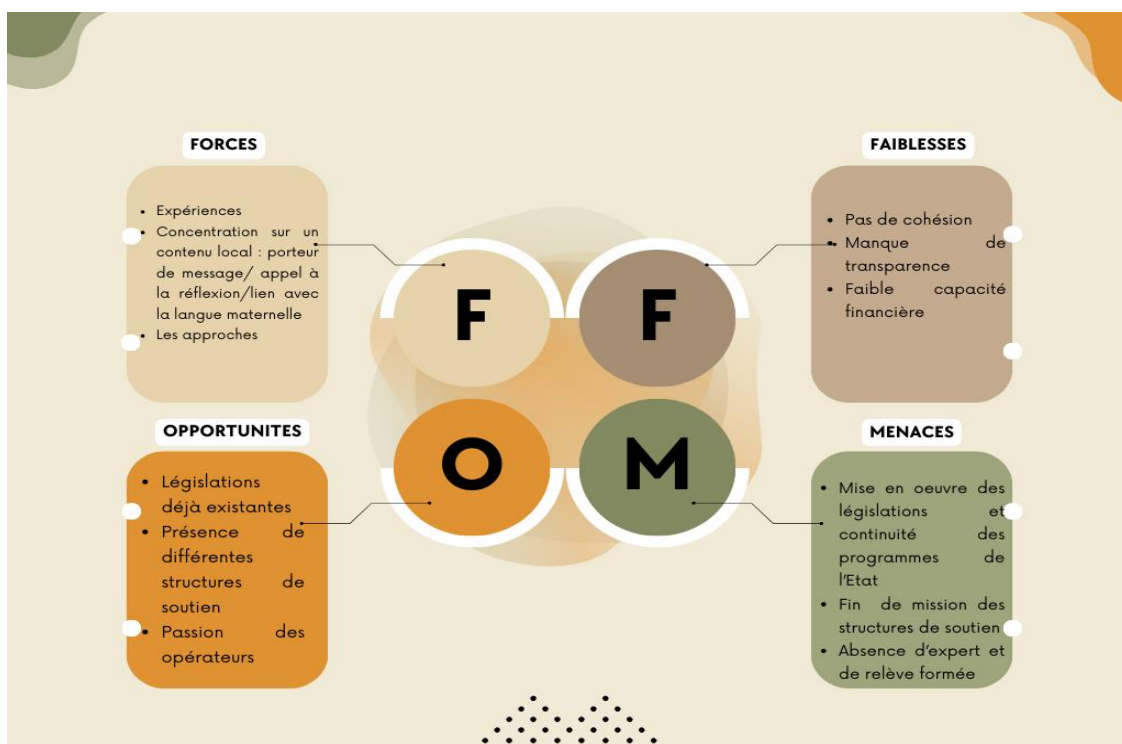


Figure 6 : Analyse FFOM de l'environnement des IC contactées intervenant dans le spectacle vivant et les arts visuels à Madagascar

2.3 Interprétation des résultats et discussion

L'analyse entreprise pour évaluer les réalités actuelles des IC à Madagascar a mis en évidence plusieurs contraintes majeures entravant leur développement. Parmi ces obstacles, la structuration de l'écosystème, le manque de financement et la faiblesse de la professionnalisation des opérateurs culturels se démarquent comme des contraintes cruciales.

La première problématique réside dans l'état de l'environnement au sein duquel les IC opèrent. L'absence d'une représentation claire et organisée des acteurs impliqués dans ce

secteur nuit à l'interopérabilité entre toutes les parties prenantes. Cette lacune entrave la mise en place de synergies efficaces et réduit la portée des actions entreprises. De plus, le cadre réglementaire actuel s'avère insuffisamment défini pour régir les activités des IC, entraînant une certaine confusion et un manque de confiance au sein de cette sphère.

La rémunération des opérateurs culturels est un autre point problématique marqué dans ce sens. La plupart des productions ou services culturels sont actuellement valorisés sur une rémunération minimale ou encore incertaine. Cette situation limite la possibilité pour les participants de s'engager pleinement dans les différents projets, car les contraintes financières peuvent décourager leur participation à long terme. Une rémunération appropriée et transparente pourrait encourager une implication plus soutenue et diversifiée dans les initiatives.

Un manque de financement adéquat constitue également un obstacle majeur. Les IC, bien que porteuses de changements sociaux positifs, peinent souvent à trouver des sources de financement stables et durables. La mise en place d'un mécanisme de financement spécifiquement dédié au développement des IC pourrait stimuler la croissance de ces initiatives et leur permettre de réaliser leur plein potentiel.

La professionnalisation limitée des opérateurs au sein des IC est un autre aspect à considérer. Pour que ces initiatives puissent avoir un impact significatif, il est essentiel de renforcer les compétences et les connaissances des acteurs impliqués. Cela permettrait d'améliorer la gestion de projets, la communication avec les parties prenantes et la durabilité des actions dans le temps.

En accord avec les résultats de cette analyse, les hypothèses émises au début de cette recherche se confirment. Plusieurs axes d'amélioration doivent se dessiner afin de favoriser le développement des IC à Madagascar. Tout d'abord, l'établissement d'un cadre réglementaire clair et harmonisé s'avère impératif pour garantir un environnement propice à la croissance des IC. Ensuite, la création d'un mécanisme de financement dédié permettrait d'assurer une source stable de soutien financier, favorisant ainsi leur efficacité et leur durabilité.

Enfin, la formation et le renforcement des capacités des acteurs impliqués sont essentiels pour garantir une mise en œuvre réussie des projets et une adaptation aux exigences changeantes du secteur.

L'ensemble de ces mesures convergerait vers un écosystème plus favorable à l'épanouissement des IC à Madagascar, contribuant ainsi de manière significative au développement social, économique et environnemental du pays.

Cependant, comme les produits et services culturels communiquent des idées et des émotions³⁶, ils doivent surtout tirer leur valeur de leur contenu symbolique plus que de leur forme matérielle ou de leurs caractéristiques utilitaires³⁷. Cette affirmation nous pousse donc à avancer qu'au-delà des questions de structuration d'écosystème et de la mise en place de système de financement, la professionnalisation et la formation des artistes en tant que créateur et, dans un sens industriel, en tant que premiers fournisseurs des activités culturelles devraient figurer comme la priorité en termes de mesures à mettre en place pour le développement des IC. En effet, parmi les forces identifiées dans notre analyse, relatées par les opérateurs que nous avons consultés, nous pouvons constater que le contenu des produits culturels malgaches renferme encore des messages qui appellent à la réflexion et soulignent la richesse linguistique du pays.

Toutefois, face aux évolutions rapide et changeante des modes de consommation des publics cibles, qui sont également influencées par les gate keepers³⁸ chaque opérateur se doit de maîtriser son rôle dans toute la chaîne de valeur. Ce qui non seulement nécessite des moyens financiers mais fait également appel à un cadrage réglementaire bien défini.

Bernard Miège a avancé que les industries culturelles gardent néanmoins la trace de leur histoire marquante « non sans conflits ni longues gestations, à partir de formes artisanale »³⁹. C'est ainsi que nous pouvons avancer que bien que des stratégies et des pistes d'actions sont élaborées et mises en œuvre pour le développement des IC, l'objectif devrait surtout s'orienter vers la valeur ajoutée apporté par les services qu'elles fournissent.

La Politique culturelle nationale malgache souligne également le rôle de l'État, représenté par le Ministère en charge de la Culture dans l'exécution, la coordination, le suivi et l'évaluation des actions culturelles définies dans ses stratégies⁴⁰. Ceci pourrait traduire le ressenti des opérateurs quant à l'absence de l'Etat dans la conception même de ces actions. En effet, comme Jean-Michel Tobelem le mentionnait, « *Les institutions culturelles (...) restent ainsi libres de statuer sur leur devenir et de choisir les objectifs, les moyens et les critères sur lesquels sera appréciée la qualité de leurs réalisations et de leur développement* »⁴¹.

Au niveau global, tant bien que cette analyse ne puisse prétendre à l'exhaustivité, nos recherches documentaires ont révélé une variabilité significative dans les mesures d'accompagnement pour développement des IC suivant les zones et les pays.

³⁶ Vincent A., Wunderle M., *Les industries culturelles*, Dossiers du CRISP, Bruxelles, 2009, p 11.

³⁷ *Idem*.

³⁸ A babord !. In ababord. *Les nouveaux gatekeepers*. <https://www.ababord.org/Les-nouveaux-gatekeepers>, consulté en aout 2023.

³⁹ Miège B., *Les industries culturelles et créatives face à l'ordre de l'information et de la communication*, Presses universitaires de Grenoble, Grenoble, 2017, p 6.

⁴⁰ Analyse de l'article 17 de la législation par l'auteur.

⁴¹ Tobelem J., *Politique et gestion de la culture - 4e éd.: Publics, financement, territoire, stratégie*, Ed. Armand Colin, 2023, p 349.

Toutefois, une tendance émergente se dégage : l'établissement d'un cadre réglementaire structuré. Ce cadre englobe non seulement le renforcement des structures organisationnelles dédiées aux IC, mais également la promotion de la transparence au sein de leurs opérations, la collaboration et la synergie des opérateurs et enfin la prise en considération cruciale des questions relatives à la protection des droits d'auteur.

En outre, une cohérence relative se manifeste dans la mise en place de mécanismes de financement et de fonds destinés à soutenir et à accompagner les IC dans la réalisation de leurs missions.

De manière complémentaire, il est à noter que la création d'opportunités de formation et de renforcement des compétences pour les acteurs impliqués dans les IC constitue une démarche couramment entreprise afin de garantir leur croissance et leur succès à long terme.

Nous pouvons illustrer cette analyse par la figure suivante :

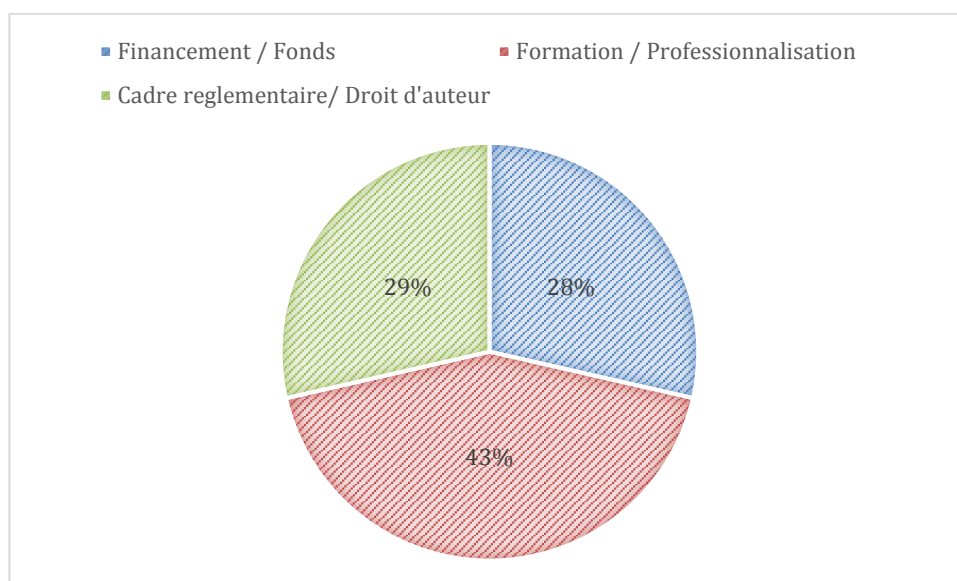


Figure 7 : Les mesures d'accompagnement majoritairement mises en place suivant l'analyse des références (Auteur)

Dans cette portée, des disciplines représentées par les domaines du spectacle vivant et des arts visuels que nous avons retenus dans le cadre de notre travail, notre analyse révèle également une fascinante tendance d'accompagnement qui se déploie au sein de deux disciplines distinctes : la filière cinématographique et musicale.

Ce constat peut être expliqué par la nouvelle mode de consommation des produits culturels. Il met en lumière la capacité de ces disciplines à influencer et à enrichir mutuellement leur

langage créatif, ouvrant la voie à de nouvelles formes d'expression artistique et à des expériences esthétiques captivantes.

La figure ci-dessous illustre ces propos :

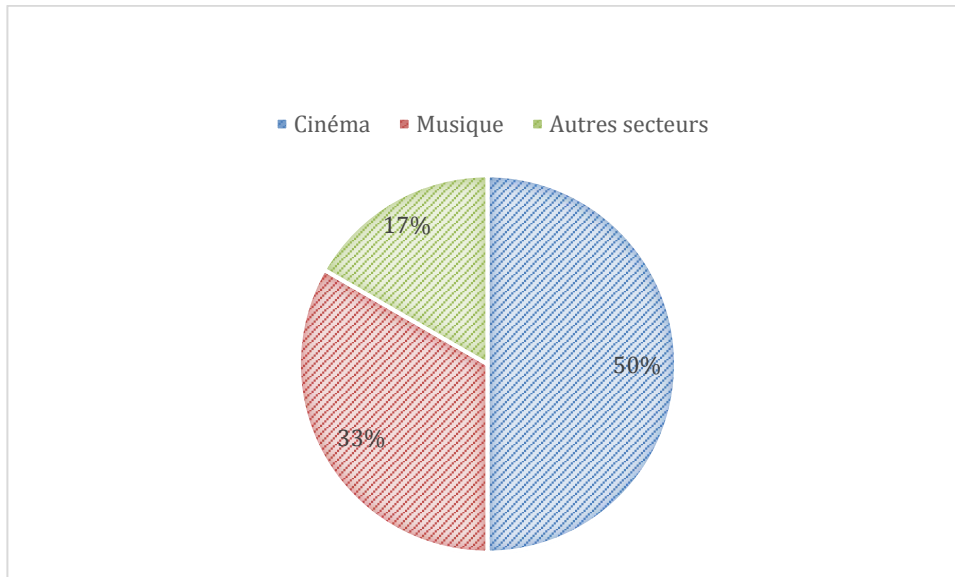


Figure 8 : Les disciplines artistiques les plus accompagnées suivant les analyses (Auteur)

Chapitre 3 : Proposition de mesures d'accompagnement pour le développement des industries culturelles œuvrant dans le domaine du spectacle vivant et des arts visuels à Madagascar

Léopold Sédar Senghor disait : “s’enrichir de nos différences pour converger vers l’universel”⁴². Cette pensée nous appelle à considérer la diversité des expériences, des cultures, des perspectives et des points de vue comme une source d'enrichissement collectif. Aussi, bien que nous envisagions des résultats personnalisés, nous avons intégré toutes les données fournies précédemment pour inspirer et nourrir le contenu de cette partie du travail.

Ainsi, suivant l'analyse de la situation actuelle des IC à Madagascar, réalisée à partir des résultats des entretiens et du questionnaire que nous avons menés, nous avons pu dresser un tableau des défis, des besoins et des opportunités auxquels ce secteur fait face. En parallèle, en étudiant les recommandations et les initiatives prospères déployées dans d'autres contextes, nous avons pu éclairer notre étude des meilleures pratiques à envisager pour le pays.

Notre immersion au sein de notre structure de stage a également renforcé notre compréhension des enjeux complexes auxquels sont confrontés les IC. La participation active aux réunions de travail nous a fourni des idées directes sur les préoccupations sectorielles. Tandis que la documentation, les différentes représentations et les sollicitations pour des missions diverses ont enrichi nos compétences pratiques et nous ont permis de développer une perspective holistique quant à notre sujet d'étude.

Ainsi, en réponse aux enjeux fondamentaux de ce présent travail, nous formulons les pistes de mesures d'accompagnement ciblées pour le développement des IC⁴³, en mettant l'accent sur les filières du spectacle vivant et des arts visuels à Madagascar suivantes.

3.1 Les recommandations relatives à l'organisation et la réglementation de l'écosystème des IC :

i. Réviser le statut de l'artiste et des professionnels de la culture :

Bien que le décret n°2011-029 portant sur le statut des artistes ait été promulgué en 2011, les métiers de l'art et de la culture ne sont pas encore pleinement reconnus comme une profession ou un domaine de travail à Madagascar. Les opérateurs culturels exerçant majoritairement en tant que libéraux ou dans l'informel ne jouissent pas des dispositions légales et sociales visant à reconnaître et à protéger leurs droits. Pour qu'il devienne un atout

⁴² Senghor L. In *afropoesie*. *Allocution de Léopold Sédar Senghor lors de l'inauguration de l'espace culturel qui porte son nom à Verson*. <https://afropoesie.com/2022/02/21/allocution-de-leopold-sedar-senghor-lors-de-linauguration-de-lespace-culturel-qui-porte-son-nom-a-verson/>, consulté en aout 2023.

⁴³ Les présentes pistes ne suivent ni un ordre d'importance ni d'urgence quelconque.

pour le bon fonctionnement des IC, toutes les parties prenantes du secteur culturel malgache devraient mener un travail de réflexion sur la définition et l'application de cette législation. Il faudrait également se concerter sur la régularisation des cartes professionnelles qui sont des mesures essentielles pour garantir leur reconnaissance et leur protection. Cette démarche implique la définition de critères clairs et transparents pour déterminer qui peut être considéré comme un artiste ou un professionnel de la culture, en prenant en compte leur contribution artistique et leur engagement. La régularisation des cartes professionnelles nécessite, quant à elle, la mise en place d'un système commun de validation basé sur des qualifications, des œuvres réalisées et une évaluation de l'impact culturel de ses missions. Cela favorise non seulement une meilleure protection sociale et juridique pour les acteurs culturels, mais renforce également l'intégrité et la diversité du paysage artistique du pays.

- ii. Structurer la chaîne de valeur et établir un répertoire de tous les opérateurs culturels
:

Dans le secteur culturel, la chaîne de valeur représente toutes les étapes impliquées dans la création, la production, la reproduction, la distribution et la commercialisation des œuvres culturelles. Dans un contexte comme celui de Madagascar où un acteur tient tous ces rôles à la fois par manque de confiance au système mis en place, par manque de moyens ou par méconnaissance des procédures il est essentiel de structurer la chaîne de valeur en encourageant la spécialisation des opérateurs des IC. Il est donc à préconiser de partir de l'identification de chaque rôle, puis de chaque responsable. Dans l'évolution rapide des exigences du secteur (que ce soit en mode de consommation qu'en terme de production), il serait également plus judicieux de maintenir la chaîne, habituellement linéaire, en un réseau interconnecté où chacun est impliqué dans sa mission. Dans ce modèle, chaque acteur devient un nœud dynamique, interagissant avec d'autres parties de l'écosystème.

Notre étude a également fait émerger la faiblesse de la coordination et de la cohésion entre les opérateurs culturels locaux, les menant à évoluer chacun de son côté. Établir un répertoire exhaustif des opérateurs culturels malgaches représente une mesure importante à prendre en considération. Ce répertoire, agrémenté d'une cartographie des axes d'interventions et localisation mettra en lumière la diversité des disciplines et services culturels présents dans le pays. Il devrait bien évidemment inclure des informations essentielles telles que les coordonnées, les réalisations antérieures et les collaborations potentielles. En compilant ces données, on favorise la création de partenariats, le partage de ressources et l'émergence de projets culturels novateurs, contribuant ainsi à l'épanouissement continu de la scène culturelle malgache à travers les IC.

iii. Réglementer la protection et la perception des droits d’auteurs :

Madagascar dispose depuis les années quatre-vingt-dix de l'Office Malgache des Droits d'Auteurs (OMDA). Il est placé sous tutelle technique et administrative du ministère en charge de la culture, et sous tutelle financière du ministère des Finances. En 2022, un groupement d’artistes ont décidé de présenter une proposition de loi révisant les textes portant sur la gestion de l’OMDA. A ce jour, aucune décision n’a été prise et les artistes regrettent que depuis, le système en vigueur ne leur a pas été bénéfique. Pourtant, la viabilité et l’efficacité des IC dépendent en grande partie des talents et de leurs œuvres. Il est ainsi important de garantir une protection efficace et équitable des droits d'auteur à Madagascar. Il est impératif que le pays établisse des réglementations solides concernant la perception et la protection de ces droits. Pour ce faire, l'OMDA doit être clairement défini en termes de rôle, de structure et de gestion. Au-delà des questions de tutelle, un système de collecte et de perception des droits devrait surtout être mis en place pour assurer que les talents reçoivent une rémunération équitable pour l'utilisation de leurs œuvres, notamment dans le contexte de la croissance de la consommation en ligne. Cela pourrait être réalisé en collaboration avec les fournisseurs de services en ligne et les plateformes de distribution numérique et audiovisuelle, qui pourraient prélever des frais sur les transactions liées aux œuvres protégées et les reverser aux détenteurs de droits par le biais de l'OMDA.

3.2 Les recommandations relatives aux financements :

iv. Renforcer le système et réviser le budget de prévoyance et de protection sociale :

Dans son rapport périodique de 2020, Madagascar a inscrit la mise à disposition d’un fonds de prévoyance social dont 150 artistes âgés ont pu en bénéficier. En lien avec la mesure portant sur la définition du statut de l'artiste, il est préconisé de renforcer le budget de prévoyance et de protection sociale pour les opérateurs culturels. Cela pourrait être accompli en mettant en place un fonds de sécurité sociale spécifique pour les artistes et les professionnels de la culture, alimenté par des cotisations et des subventions gouvernementales. Ce fonds offrira une couverture en matière de santé, de retraite et de chômage, ainsi que des aides financières en cas de difficultés (comme pour la pandémie de la COVID 19).

v. Renforcer le fonds national culturel pour l’accompagnement des IC :

Renforcer l’effectivité du fonds national culturel en s'inspirant du modèle de la SODEC et des propositions avancées dans l’ouvrage *Le Développement des industries culturelles au Gabon*, offre une voie prometteuse pour favoriser le développement et l'autonomisation du secteur. À l'instar du fonds de la SODEC qui a démontré son efficacité dans le soutien à la culture, le fonds malgache pourrait être alimenté par des contributions publiques et privées, créant ainsi un réservoir financier dédié à la croissance des IC. Ce fonds pourrait davantage promouvoir

une approche combinant subventions, prêts à taux préférentiels et programmes de formation adaptés aux besoins spécifiques des IC malgaches. Il pourrait également s'inscrire dans l'encouragement des initiatives artistique et culturel comme le projet Fihariana⁴⁴. Cette initiative pourrait s'inscrire dans une stratégie à long terme visant à renforcer l'autonomisation des IC à Madagascar en favorisant leur développement économique durable, leur rayonnement culturel et leur capacité à contribuer activement à l'essor de l'économie nationale.

vi. Développer le partenariat public-privé et le mécénat :

Le système malgache est favorable à l'exécution des missions des différentes fondations reconnues d'utilité publique⁴⁵. Aussi, il serait recommandé de penser au développement des IC à Madagascar en cultivant des partenariats publics-privés et en encourageant le mécénat sous différentes formes. Plutôt que de se concentrer uniquement sur les flux financiers, ces collaborations pourraient être enrichies par des offres de services et la dotation d'infrastructures par exemple. Les entreprises privées pourraient contribuer en offrant des compétences spécialisées, des formations, et en partageant leur expertise en gestion et en marketing. Les partenariats pourraient également consister en la mise à disposition d'espaces ou d'infrastructures déjà existantes par les partenaires pour les activités culturelles, ce qui réduirait les coûts initiaux pour les acteurs locaux du secteur. Nous faisons ici référence à la mise à disposition des espaces de coworking⁴⁶, des studios de création ou même des lieux d'exposition. Cette collaboration permettrait la mise en place d'événements culturels et artistiques tout en renforçant la visibilité et l'accessibilité de la culture locale. Besoin ayant été exprimé par les opérateurs que nous avons consultés. En contrepartie, les entreprises privées bénéficieraient des exonérations fiscales dans le cadre d'une loi sur le mécénat.

3.3 Les recommandations relatives à la formation et la professionnalisation de la chaîne de valeur des IC :

vii. Développer les programmes de formation et échange de compétences :

En mars 2023, il a été annoncé le projet de création des écoles dédiées à l'art et aux industries culturelles à Antananarivo⁴⁷. En formation initiale, certifiante ou diplômante, la mise en place

⁴⁴ Programme national de l'État qui a pour principal objectif de donner à la fois un appui « technique » et « financier » aux Malagasy désireux d'entreprendre.

⁴⁵ Les fondations reconnues d'utilité publique sont exonérées d'impôt sur leurs bénéfices et également exemptées de droits de douanes et de toutes autres taxes pour le matériel et les équipements nécessaires à son fonctionnement dans le cadre de sa première installation. Art 37 et 38 de la *loi n°2004 – 014 portant refonte du régime des Fondations à Madagascar*.

⁴⁶ Le 144. In le144-coworking. *Qu'est-ce que le coworking ?* <https://www.le144-coworking.fr/travail-collaboratif/>, consulté en aout 2023.

⁴⁷ 2424.mg. In 2424.mg. *Des écoles dédiées à l'art et aux industries culturelles ouvriront bientôt leurs portes à Antananarivo.* <https://2424.mg/education-des-ecoles-dediees-a-lart-et-aux-industries-culturelles-ouvriront-bientot-leurs-portes-a-antananarivo/>, consulté en aout 2023.

de programmes de formation, de renforcement et d'échange de compétences pour les professionnels des IC à Madagascar représente une opportunité de taille pour catalyser le développement du secteur. En prenant exemple sur les réussites telles que les Universités d'été du programme ACP-UE Culture⁴⁸ et le projet KreAfrika. Des initiatives semblables pourraient jouer un rôle déterminant dans l'essor des talents locaux. En offrant des sessions de formation axées sur les dernières tendances et les nouvelles pratiques, ainsi que des possibilités d'échange avec des experts internationaux, les opérateurs malgaches pourraient non seulement perfectionner leurs compétences, mais également élargir leurs horizons créatifs. En mettant l'accent sur la formation et la professionnalisation, le secteur culturel malgache pourrait se doter d'experts locaux et garantir sa pérennité en formant continuellement la nouvelle génération. Cela non seulement rehausserait la réputation de Madagascar sur la scène internationale, mais contribuerait également de manière significative à l'économie nationale en favorisant la création d'emplois et la croissance économique durable.

viii. Faciliter la mobilité des artistes et la circulation de leurs œuvres :

Parfois pour des raisons règlementaires, souvent pour des raisons financières, et tout récemment pour des raisons sanitaires, la mobilité, surtout internationale des artistes malgaches et de leurs œuvres a connu un ralentissement considérable ces dernières années. Nous constatons par exemple le refus catégorique d'octroi de visa car un artiste ne disposerait apparemment pas de moyen financier suffisant malgré sa lettre de prise en charge (rappelons le cas d'une star du salegy en voulant se déplacer dans l'hexagone en 2014). En 2022, la scène culturelle malgache a également eu le cas d'un photographe local qui, devant présenter son œuvre à la finale d'un concours s'est vu interdit de monter dans l'avion car sa lettre d'invitation, qui pourtant lui exemptait de visa n'a pas été recevable à l'aéroport d'embarquement. Il se dessine ainsi nécessaire d'accompagner les IC malgaches en facilitant la mobilité locale et internationale des artistes et la circulation de leurs œuvres. Au-delà de les soutenir dans leurs démarches en ce sens comme le stipule l'article 47 de la loi n°2021-019, il faudrait également penser à la simplification des procédures douanières et à la formation des agents de douanes. Il est aussi nécessaire de mettre en place un système transparent de critères d'éligibilité permettant un accès équitable aux opportunités locales et internationales. Cela, tout en mettant l'accent sur le suivi, l'accompagnement et la mise à disposition des ressources dédiées avant, pendant et après leurs déplacements.

ix. Renforcer les infrastructures répondant aux besoins :

Pour assurer l'efficacité des IC à Madagascar, il faudrait également mettre en place des infrastructures culturelles conformes aux besoins spécifiques locaux et internationaux du secteur. Tout d'abord, il est essentiel de mener une évaluation approfondie des ressources

⁴⁸ ACP-UE Culture. In *acp-ue-culture. Soutien aux industries culturelles & creatives acp*. <https://www.acp-ue-culture.eu/soutien-aux-secteurs-de-la-culture-et-de-la-creation-dans-les-pays-acp/>, consulté en aout 2023.

disponibles, des méthodes artistiques et des attentes de la population locale. Ensuite, en collaboration avec des experts nationaux et internationaux, élaborer un plan de développement sur mesure, en mettant l'accent sur les constructions nécessaires. L'instauration du nouveau studio d'enregistrement "Studio Manarapenitra" en août 2023 à Manajary dans la région Vatovavy⁴⁹ ainsi que l'ouverture du nouvel espace de la Fondation H en avril de la même année⁵⁰ en sont par exemple de bonnes initiatives à déployer dans toute l'Ile.

x. Nourrir la banque de données culturelle et suivre l'évolution des opérateurs culturels :
Figurant déjà parmi ses stratégies pour le développement des IC dans sa Politique culturelle révisée, l'enrichissement continu de la banque de données culturelle pour Madagascar est à développer. En s'inspirant, à titre d'illustration, de la Phonothèque Historique de l'Océan Indien lancée en 2021⁵¹ cette banque inclurait entre autres les initiatives étudiées ou adoptées ainsi que les productions culturelles. Une pareille mesure facilitera les activités des IC en matière d'espace d'archivage et de découvrabilité des œuvres locales mais fournira également une documentation favorisant une compréhension plus profonde et une fierté renouvelée envers l'héritage culturel malgache.

Dans la file de nos propositions figure également la mise en place des suivis de l'évolution des opérateurs des IC à Madagascar. Ce système de suivi englobe la vigilance et le partage constant envers les opportunités locales et internationales qui émergent dans le domaine culturel. Cela implique également la transparence dans la diffusion régulière des appels d'offres locaux qui requièrent des compétences spécifiques liées aux expertises, services ou performances culturelles. En outre, cette initiative comprend également le soutien et l'accompagnement des opérateurs culturels qui ont été récipiendaires des distinctions honorifiques, afin de les aider à développer leurs projets et à étendre leur influence.

Synthèse des recommandations :

Pour offrir une perspective plus concrète à ces mesures, nous pouvons nous référer aux tableaux synthétiques présentés ci-dessous. Ces tableaux illustrent de manière pratique les données essentielles, offrant ainsi une vue d'ensemble claire et simplifiée des mesures en question.

⁴⁹ TV Plus Madagascar. In YouTube. *Ny vaovao du 14 aout 2023 by Tv Plus Madagascar*. https://www.youtube.com/watch?v=DI_hWbAnr3E, (20 :32min), consulté le 14 aout 2023.

⁵⁰ Fondation H. In *fondation-h. Inauguration du nouvel espace de la Fondation H*. <https://www.fondation-h.com/exhibitions-fr/inauguration-du-nouvel-espace-de-la-fondation-h>, consulté en aout 2023.

⁵¹ PHOI. In *phoi. Phonothèque Historique le l'Océan Indien*. <https://www.phoi.io/>, consulté en aout 2023.

Tableau 1 : Récapitulatif des recommandations pour l'organisation et la réglementation

Difficultés	Recommandations	Actions à mettre en place	Acteurs impliqués	Conditions de mise en œuvre/réussites
Organisationnelles et réglementaires	Reviser le statut de l'artiste et des professionnels de la culture	Organisation d'une concertation inclusive sur la définition du statut de l'artiste. Redéfinition si nécessaire du statut adopté en 2011. Définition des obligations et les avantages de la possession de la carte professionnelle. Régularisation de l'octroi de la carte professionnelle.	Les agents de l'Etat (Min culture/Min du travail) Les artistes Les opérateurs culturels	Implication de tous les acteurs concernés Transparence des décisions prises Respect des décisions Engagement de tous les acteurs
	Etablir un répertoire de tous les opérateurs culturels et Structurer la chaîne de valeur	Identification des artistes et des opérateurs culturels (Individus/structures). Classification par domaine/localisation. Désignation d'une entité pour la mise à jour continue des données. Structuration régulière de la chaîne suivant les tendances.	Les agents de l'Etat (Min culture/Min du travail) Les artistes Les opérateurs culturels Les opérateurs numériques et audiovisuels Les consommateurs	Statut de l'artiste et des opérateurs culturels définis Disponibilité et accessibilité des données (physique et/ou numérique) Données à jour Flexibilité et capacité d'adaptation de tous les acteurs
	Réglementer la protection et la perception des droits d'auteurs	Définition de la structure et du fonctionnement de l'OMDA. Etablissement d'un système de collecte et de perception des droits.	Les agents de l'Etat (Min culture/Min du travail) Les artistes Les opérateurs culturels Les opérateurs numériques et audiovisuels Les consommateurs	Transparence des actions Implication et engagement de tous les acteurs

Tableau 2 : Récapitulatif des recommandations pour le financement

Difficultés	Recommandations	Actions à mettre en place	Acteurs impliqués	Conditions de mise en œuvre/réussites
Financières	Renforcer le système et reviser le budget de prévoyance et de protection sociale	Renforcement et développement de l'initiative. Révision des cotisations et subventions.	Les agents de l'Etat (Min culture/Min du travail) Les artistes Les opérateurs culturels	Répertoire des opérateurs culturels disponible Transparence des actions Engagements de tous les acteurs
	Créer un fonds d'aide pour l'accompagnement des IC	Identification des besoins du secteur de la culture. Inscription d'une ligne pour du secteur de la culture dans le budget de l'Etat. Développement d'un fonds propre pour l'accompagnement des IC. Etablissement d'un partenariat avec les banques.	Les agents de l'Etat (Min culture/Min Finances et budget) Les artistes Les opérateurs culturels Les groupes bancaires	Concertation permanente entre les opérateurs Eléments de plaidoirie développé (impact économique de la culture/ des actions des IC, ...) Transparence dans la gestion
	Développer le partenariat public-privé et le mécénat	Amélioration de l'image du secteur culturel. Développement d'un système de recrutement et de fidélisation des partenaires/mécènes. Identifications des collaborations possibles	Les agents de l'Etat (Min culture) Les artistes Les opérateurs culturels L'EDBM Les différents partenaires et mécènes	Implication de tous les acteurs concernés Transparence dans les actions Veille continu sur les partenariats et mécénats possibles Engagement de tous les acteurs (Surtout en dans les rapports divers)

Tableau 3 : Récapitulatif des recommandations pour la formation et la professionnalisation

Difficultés	Recommandations	Actions à mettre en place	Acteurs impliqués	Conditions de mise en œuvre/réussites
Formations et professionnalisations	Développer les programmes de formation et échange de compétences	Identifications des besoins en formation et renforcement de compétences à tous les niveaux du secteur des IC. Etablissement et développement des opportunités de formations et renforcements de compétences (locales et internationales) Développement d'un programme de facilitation pour la participation des acteurs. Diffusion régulière des opportunités.	Les agents de l'Etat (Min culture, Min de l'Emploi, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle) Les artistes Les opérateurs culturels (locaux et internationaux) Les différents partenaires et mécènes	Engagement des bénéficiaires des formations Reconnaissance de la valeur des certificats/diplômes (équivalence, ...)
	Faciliter la mobilité des artistes et la circulation de leurs œuvres	Développement d'accords pour la circulation des œuvres. Identification des opportunités de mobilité des artistes et des opérateurs culturels. Etablissement de dispositif d'accompagnement des artistes et des opérateurs culturels (Procédures de visa, hébergements, intendances, ...)	Les agents de l'Etat (Min culture, Direction des douanes, les Représentations diplomatiques) Les artistes Les opérateurs culturels (locaux et internationaux) Les différents partenaires et mécènes	Collaboration et formation des agents de douanes Connaissances des procédures pour la mobilité internationale Existence de Représentation diplomatique dans les pays de destination
	Instaurer des infrastructures répondant aux normes et besoins	Identification des ressources disponibles. Identifications des besoins. Amélioration/restauration des avoirs. Exploitation des collaborations avec les partenaires et mécènes.	Les agents de l'Etat (Min culture) Les artistes Les opérateurs culturels Les différents partenaires et mécènes	Existence d'opérateurs expérimentés dans la gestion des infrastructures et la manipulation des matériaux Veille permanente sur les évolutions dans le secteur
	Nourrir la banque de données culturelle et suivre l'évolution des opérateurs culturels	Evaluation de la banque de donnée existante. Identifications des éléments manquants (artistes et opérateurs culturels (Individus/structures). Alimentation et compilation des titulaires et des distinctions attribuées. Valorisation et accompagnements des récipiendaires des distinctions. Etablissement d'un dispositif de rapportage périodique des activités culturelles. 46 Diffusion des opportunités.	Les agents de l'Etat (Min culture) Les artistes Les opérateurs culturels Les organisations locales Les anciens	Disponibilité et accessibilité des données (physique et/ou numérique) Données à jour Transparence dans la diffusion des opportunités Disponibilité des rapports à exploiter

Conclusion

Du fait des constats⁵² que nous avons pu établir tout au long de ce travail, il en résulte que les IC ne sont pas seulement promoteurs d'expression artistique. En effet, les IC représentent surtout un vecteur de croissance socio-économique (en stimulant l'employabilité des jeunes et des femmes) et un levier essentiel pour l'inclusion de tous les citoyens (les parties prenantes dans toute sa chaîne de valeur) et par ricochet, pour la consolidation de la paix.

Dans sa vision de s'inscrire dans la modernité du millénaire en retrouvant son originalité et son authenticité (République de Madagascar, 2021)., l'efficacité des IC dans ses missions jouent un rôle crucial pour Madagascar.

Aussi, pour réaliser ses ambitions et favoriser la mise en œuvre des stratégies de pilotage des activités culturelles et artistiques présentées dans sa Politique Culturelle Nationale, des mesures concrètes et des actions planifiées sont nécessaires notamment en matière d'accompagnement pour le développement IC.

Dans le cadre du présent travail, nous avons fixé pour objectif l'identification de la situation actuelle des IC dans le spectacle vivant et les arts visuels à Madagascar. Ainsi, nous avons voulu effectuer une analyse des pratiques et expériences adoptées dans d'autres pays additionnés à une analyse des informations également recueillies à travers les entretiens que nous avons menés. Ces actions nous ont ensuite permis de faire un état des lieux sur les principaux obstacles et opportunités auxquels les IC locales sont confrontées et enfin de proposer des mesures d'accompagnement spécifiques et adaptées au contexte malgache avec leurs impacts potentiels.

Se référant aux études que nous avons réalisées auprès des opérateurs des IC locaux, il en ressort que :

- Il est nécessaire d'établir un cadre réglementaire et législatif pour le déploiement des missions de tous les opérateurs des IC à Madagascar. Cette mesure implique entre autres le cadrage du statut de l'artiste, le renforcement du respect et de la protection des droits d'auteurs. Assurer que les talents bénéficient de la reconnaissance et de la rémunération qu'ils méritent est essentiel. Cela favorise à la fois la considération des métiers de la culture comme des professions décentes mais également crée un environnement propice à l'épanouissement des artistes et des structures qui les produisent.
- Il est important de créer et de mettre à disposition un fonds propre dédié au soutien des IC. Au-delà du renforcement de la coopération étatique et du secteur privé, cette mesure permettra non seulement d'accompagner les IC dans leurs missions mais permettra également le financement de l'expansion des œuvres culturelles malgaches sur la scène internationale. Cela favorise la croissance des IC tout en contribuant à l'essor économique du pays.

⁵² A revoir surtout la partie 1.1.2 Importance des industries culturelles pour le développement économique et social

En référence à ces deux premiers points, il est évident que la question des procédures fiscales et douanières est aussi à relever. Toutefois, autant il est crucial de faciliter les formalités administratives pour la circulation des talents et de leurs œuvres, autant les professionnels et les consommateurs doivent respecter l'acquittement des impôts et/ou droit qui leurs incombent chacun suivant sa position.

Et troisième point :

- La capitalisation des compétences de chaque élément concerné dans la chaîne de valeur des IC doit également être garantie. Ceci par la mise en place de différents programmes de formation et de renforcement des compétences adaptés à l'évolution constante du secteur de l'art et de la culture.

Tout au long de notre travail, nous avons eu la possibilité de réaffirmer notre conviction que si Madagascar aspire à émerger en tant que nation prospère et que chaque citoyen incarne l'essence même de l'identité culturelle malgache, il est impératif d'accompagner les IC locales. Les IC en sont des instruments puissants et bien plus que des générateurs de revenus. En investissant dans les IC, Madagascar investit dans l'atteinte des ODD (l'éducation, l'égalité des genres, la paix, l'employabilité de la jeunesse, ...).

Mais la réussite de ces démarches repose sur la responsabilité et l'engagement de chaque acteur de la chaîne. Aussi, parmi les mesures à mettre en place figure le suivi des activités (diagnostic régulier). Ceci pour permettre d'identifier les ajustements nécessaires et anticiper les évolutions. Il est également important de garantir une continuité politique dans le processus d'accompagnement des IC, surtout pour un pays comme Madagascar ou un système d'archivage des bonnes pratiques ainsi que la transition des initiatives à chaque changement de responsable n'est pas encore assez développé.

En mettant en œuvre les mesures proposées, Madagascar peut tirer profit du plein potentiel de ses Industries Culturelles pour créer un avenir inclusif et prospère à tous les Malgaches.

Références bibliographiques

- Articles d'ouvrages / Ouvrages :

Bernard C., *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*, Ed. Garnier-Flammarion, Paris, 2008, 318 p.

Descartes R., *Règles pour la direction de l'Esprit*, Ed. Le Livre de Poche, Paris, 2002, 255 p.

Engandja-Ngoulou K., *Le Développement des industries culturelles au Gabon*, Ed. L'Harmattan, Paris, 2012, 326 p.

Lacroix J.-G., *Pour une théorie des industries culturelles*, In *Cahiers de recherche sociologique*, Ed. Département de sociologie - Université du Québec à Montréal, Montréal, 1986, 5–18 pp.

Miège B., *Les industries culturelles et créatives face à l'ordre de l'information et de la communication*, Presses universitaires de Grenoble, Grenoble, 2017, 192 p.

Salvador E. & Benghozi P., *La place des industries créatives et culturelles dans les politiques publiques : Des leçons à tirer de l'évolution de la communication de la Commission européenne*, Ed. La découverte, Paris, 2023, 283-328 pp.

Tobelem J., *Politique et gestion de la culture - 4e éd. : Publics, financement, territoire, stratégie*, Ed. Armand Colin. Malakoff, 2023, 400 p.

Unesco., *Politiques pour la créativité : guide pour le développement des industries culturelles et créatives*, Unesco, Paris, 2012, 152 p.

Unesco., *Villes, culture, créativité : valoriser la culture et la créativité pour un développement urbain durable et une croissance inclusive*, Unesco, Paris, 2021, 111 p.

Vincent A. & Wunderle M., *Les industries culturelles*, Dossiers du CRISP, Bruxelles, 2009, 11-131 pp.

- Mémoires / Thèses :

Engandja-Ngoulou K., *Industries culturelles et développement économique de l'Afrique francophone : le cas du Gabon*. Thèse de doctorat en Science politique, Université Jean Moulin -Lyon 3. 2010. https://scd-resnum.univ-lyon3.fr/out/theses/2010_out_engandja_ngoulou_k.pdf

Ralantomanana M., *Pérennisation des festivals à Madagascar, Création de « LAKORO » site internet de mutualisation*. Mémoire de Master, Université Senghor – Alexandrie. 2019. <https://dicames.online/jspui/bitstream/20.500.12177/3884/1/RalantomananaMinoarisoa.pdf>

- Communications / Rapports :

AFD et Ernst & Young., *Etude stratégique sur le secteur des industries culturelles et créatives/ Rapport final-Etat des lieux*, 2018. <https://issuu.com/objectif-developpement/docs/etude-strategique-icc>

AUAT., *Etude sur les industries culturelles et créatives toulousaines*. 2021. <https://www.aua-toulouse.org/wp-content/uploads/2021/09/Etude-2021-ICC-toulousaines.pdf>

Commission Européenne., *EUROPE 2020- Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Bruxelles, 2010.* <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:2020:FIN:fr:PDF#:~:text=La%20Commission%20propose%20%C3%A0%20l,la%20lutte%20contre%20la%20pauvret%C3%A9>

Commission Européenne., *LIVRE VERT- Libérer le potentiel des industries culturelles et créatives. Bruxelles, 2010.* <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52010DC0183>
<https://sodec.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/planification-strategique-2018-2022-sodec.pdf>

Kamara Y. & AC., *Investir dans les industries culturelles et créatives africaines*, 2020. <https://afriquecreative.fr/investir-dans-les-industries-culturelles-et-creatives-africaines>

Komorowski M., *L'impact économique des industries culturelles et créatives dans la Région de Bruxelles-Capitale*, 2020. https://hub.brussels/app/uploads/2022/02/The-economic-impact-of-the-CCS-in-the-BCR_Marlen-Komorowski-FR-1.pdf

SODEC., *Objectif 2022 : Plan stratégique 2018-2022*, 2019.

Unesco & UE., *L'Éthiopie, la Jamaïque, la Namibie, la Palestine et le Panama renforcent leurs industries créatives grâce à la Banque d'expertise UE/UNESCO*, 2020, <https://es.unesco.org/creativity/news/lethiopie-jamaïque-namibie-palestine-et-le-panama>

Unesco., *Rapport Périodique Quadriennale Madagascar*, 2020. <https://fr.unesco.org/creativity/governance/periodic-reports/submission/4579>

- Déclarations / Lois / Réglementations :

République de Madagascar., *loi n°2004 – 014 portant refonte du régime des Fondations à Madagascar*, 2004. <https://www.assemblee-nationale.mg/wp-content/uploads/2020/11/loi-n%C2%B0-2004-014-portant-refonte-du-r%C3%A9gime-des-Fondations-%C3%A0-Madagascar.pdf>

République de Madagascar., *loi n°2005-006 portant Politique Culturelle Nationale pour un développement socioéconomique*, 2005. https://ocpa.irmo.hr/resources/policy/Madagascar_National_Cultural_Policy-fr.pdf

République de Madagascar., *loi n°2021- 019 relative à la Politique Culturelle Nationale*, 2021. https://www.assemblee-nationale.mg/wp-content/uploads/2021/07/Loi-n%C2%B0-2021-019-PNC_corrige%C3%A9.pdf

Service des conférences internationales de l’OIF – Division Instances., *DÉCLARATION DE OUAGADOUGOU*, 2004. https://www.francophonie.org/sites/default/files/2019-10/Declaration_SOM_X_27112004.pdf

UNESCO., *La Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, 2005. <https://www.unesco.org/creativity/fr/2005-convention>

- Ressources en ligne :

2424mg. In YouTube. *L’industrie culturelle à Madagascar*. <https://www.youtube.com/watch?v=Au1QO6mVBBQ>, consulté le 12 juin 2023.

2424.mg. In 2424.mg. *Des écoles dédiées à l’art et aux industries culturelles ouvriront bientôt leurs portes à Antananarivo*. <https://2424.mg/education-des-ecoles-dediees-a-lart-et-aux-industries-culturelles-ouvriront-bientot-leurs-portes-a-antananarivo/>, consulté en aout 2023.

A babord !. In ababord. *Les nouveaux gatekeepers*. <https://www.ababord.org/Les-nouveaux-gatekeepers>, consulté en aout 2023.

AC. In afriquecreative. *AFRIQUE CREATIVE*. <https://afriquecreative.fr/>, consulté le 15 juin 2023.

ACP-UE Culture. In acp-ue-culture. *Soutien aux industries culturelles & creatives acp*. <https://www.acp-ue-culture.eu/soutien-aux-secteurs-de-la-culture-et-de-la-creation-dans-les-pays-acp/>, consulté en aout 2023.

Afreximbank. In afreximbank. *Promouvoir le commerce intra-africain*. <https://www.afreximbank.com/fr/>, consulté en juillet 2023.

Anya. In anya. *L’ingénierie culturelle en action*. <https://www.anya.africa/>, consulté en juillet 2023.

Artelex. In artelex.com. *Qu’est-ce qu’une résidence d’artiste et comment ça marche ?* <https://www.artlex.com/fr/blog/quest-ce-quune-residence-dartiste/>, consulté en aout 2023.

COI. In commissionoceanindien. *Projet ICC | Développement des industries culturelles et créatives*. <https://www.commissionoceanindien.org/portfolio-items/projet-culture-icc/>, consulté en juillet 2023.

FCCQ. In capitalculture. *Bienvenue au FCCQ*. <https://capitalculture.ca/>, consulté en juin 2023.

FICC. In ficc. *Bienvenue au FICC*. <https://ficc.qc.ca/>, consulté en juin 2023.

Fondation H. In fondation-h. *Inauguration du nouvel espace de la Fondation H.* <https://www.fondation-h.com/exhibitions-fr/inauguration-du-nouvel-espace-de-la-fondation-h> , consulté en aout 2023.

Haingo RATSIMBAZAFY. In Facebook. *Appel d'offres.* <https://m.facebook.com/haingo.ratsimbazafy.1/videos/mazotoa-mihaino-ohh-ny-malagasy-aloha-ry-reto-ahhh-sa-tsy-izany-hery-ratsimbazaf/279837498125833/?rdr>, consulté le 28 juillet 2023.

KreAfrika. In usenghor. *Le tout premier séminaire KreAfrika a vécu.* <https://www.usenghor-francophonie.org/kreafrika/le-tout-premier-seminaire-kreafrika-a-vecu/>, consulté en juillet 2023.

L'Express de Madagascar. In leexpress.mg. *Jeux des îles – Cérémonie d'ouverture – Des Chinois à la rescousse.* <https://leexpress.mg/19/07/2023/jeux-des-iles-ceremonie-douverture-des-chinois-a-la-rescousse/>, consulté le 21 juillet 2023.

Le 144. In le144-coworking. *Qu'est-ce que le coworking ?* <https://www.le144-coworking.fr/travail-collaboratif/> , consulté en aout 2023.

Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse. In eduscol. *Spectacle vivant.* <https://eduscol.education.fr/2200/spectacle-vivant>, consulté le 22 juin 2023.

Nations Unies., In un.org. *Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement 21 mai*, <https://www.un.org/fr/observances/cultural-diversity-day> , consulté en aout 2023.

PHOI. In phoi. *Phonothèque Historique de l'Océan Indien.* <https://www.phoi.io/> , consulté en aout 2023.

Place à la jeunesse. In sites.telfer.uottawa. *GUIDE À L'ANALYSE FFOM.* <https://sites.telfer.uottawa.ca/placealajeunesse/files/2018/10/Guide-Analyse-FFOM-2018.pdf>, consulté le 16 juin 2023.

Québec. In sodec. *Société de développement des entreprises culturelles.* <https://sodec.gouv.qc.ca/>, consulté le 15 juin 2023.

Roudabi Y. In Telquel. *Mohamed Amine : Maroc culturel 2020 « un levier de développement ».* <https://telquel.ma/2014/11/05/mohamed-amine-sbihi-2020-un-levier-de-developpement-1421625> , consulté en juillet 2023.

Senghor L. In afropoesie. *Allocution de Léopold Sédar Senghor lors de l'inauguration de l'espace culturel qui porte son nom à Verson.* <https://afropoesie.com/2022/02/21/allocution-de-leopold-sedar-senghor-lors-de-linauguration-de-lespace-culturel-qui-porte-son-nom-a-verson/> , consulté en aout 2023.

Student.BE. In student.be. *Sociétés de consultance : qui fait quoi ?* <https://www.student.be/fr/student-life/la-consultance-7-domaines-a-decouvrir/> , consulté en aout 2023.

Trace Academia. In traceacademia. *Formation en ligne, gratuite et illimitée.* <https://traceacademia.com/fr/accueil/>, consulté en juillet 2023.

TV Plus Madagascar. In YouTube. *Ny vaovao du 14 aout 2023 by Tv Plus Madagascar.* https://www.youtube.com/watch?v=DI_hWbAnr3E, (20 :32min), consulté le 14 aout 2023.

Unesco. In uis. *Arts visuels.* <https://uis.unesco.org/fr/glossary-term/arts-visuels>, consulté le 22 juin 2023.

Union Africaine. In au.int. *Thème de l'année 2021 : Arts, culture et patrimoine.* <https://au.int/fr/slides/20230206/theme-de-lannee-2021-arts-culture-et-patrimoine>, consulté le 3 juillet 2023.

Université Senghor. In usenghor. *Université internationale de la langue française au service du développement africain.* <https://www.usenghor-francophonie.org/>, consulté en juillet 2023.

Visa for music. In visaformusic. *L'événement qui fédère les passionnés de la musique.* <https://www.visaformusic.com/>, consulté en juillet 2023.

Liste des illustrations

Figure 1 : Repartition géographique d'intervention des IC contactées (auteur).....	27
Figure 2 : Les acteurs impliqués dans les IC à Madagascar suivant les données collectées (auteur).....	28
Figure 3 : Les principales difficultés auxquelles sont confrontées les IC dans le spectacle vivant et les arts visuels consultées à M/car.....	30
Figure 4 : Les accompagnements/soutiens dont les IC consultées ont besoin pour l'efficacité de leurs activités.....	31
Figure 5 : Souhaits exprimés par les opérateurs consultés pour optimiser le développement des IC suivant les stratégies préconisées dans la politique culturelle nationale.....	32
Figure 6 : Analyse FFOM de l'environnement des IC contactées intervenant dans le spectacle vivant et les arts visuels à Madagascar.....	33
Figure 7 : Les mesures d'accompagnement majoritairement mises en place suivant l'analyse des références (auteur).....	36
Figure 8 : Les disciplines artistiques les plus accompagnées suivant les analyses (auteur)....	37

Liste des tableaux

Tableau 1 : Récapitulatif des recommandations pour l'organisation et la réglementation....	44
Tableau 2 : Récapitulatif des recommandations pour le financement.....	45
Tableau 3 : Récapitulatif des recommandations pour la formation et la professionnalisation.....	46

Glossaire

Découvrabilité : Un processus de rencontre entre un contenu et un public dans le contexte numérique. Il fait référence à la capacité d'un contenu culturel et artistique à être aisément repéré, disponible et recommandé en ligne.

Artiste/Talent : Fait ici spécifiquement référence à une personne dotée de capacité créative et artistique dont la contribution relève de la création ou l'interprétation d'une œuvre.

Opérateur culturel : Terme qui dans ce travail, rassemble toutes les personnes qui exercent des activités culturelles et ont font leurs sources de revenus. Il inclut notamment : les artistes (si non cité à part), les différents techniciens, les représentants administratifs, les médias, ...).

Chaîne de valeur : Fait ici référence à un réseau qui interagi et durant laquelle de la valeur est incorporée à un produit ou service à mesure qu'il évolue depuis sa conception initiale jusqu'à sa distribution et consommation finale.

Annexes

Annexe 1 : Courriel d'invitation pour contribution au questionnaire

Madame/Monsieur *****

J'espère que mon courriel vous trouvera en parfaite santé.

Mon nom est Lova ANDRIAMASINORO, auditrice en Master 2 au Département Culture de l'Université Senghor à Alexandrie, dans la spécialité Management des Entreprises Culturelles.

Dans le cadre de mon travail de mémoire de fin d'études, ce questionnaire vise à faire un état des lieux de la situation des entreprises/Industries Culturelles qui interviennent surtout dans le spectacle vivant et les arts visuels à Madagascar. Et ceci dans la période qui suit la révision de la Politique Culturelle Nationale

(NB : La Politique Culturelle Nationale pour un développement socio-économique de Madagascar, établie par la Loi n°2005-006 a été promulguée le 22 août 2005. Avec l'évolution du numérique et l'avancée de la mondialisation, et en marge de l'assise relative à l'élaboration d'une nouvelle politique culturelle nationale en 2020 ; cette législation a été révisée à travers la Loi n°2021-019).

En tant qu'acteur majeur dans ce secteur à Madagascar, c'est avec grand honneur que je vous invite à contribuer à cette collecte d'informations en partageant vos avis à travers ce [lien](#).

*Les informations collectées à travers ce questionnaire seront uniquement utilisées dans le cadre du travail et nous pouvons, si vous le souhaitez, garder votre anonymat dans toutes les exploitations y afférentes.

Vous remerciant déjà pour le temps que vous allez consacrer à cette invitation.

Bien à vous.

Annexe 2 : Questionnaire (Google Forms)

31/08/2023 23:14

Développement des IC à Madagascar : Analyse post révision de la Politique Culturelle vers une proposition de mesures d'ac...

Développement des IC à Madagascar : Analyse post révision de la Politique Culturelle vers une proposition de mesures d'accompagnement - Cas du spectacle vivant et des arts visuels

Nous constatons que les filières du spectacle vivant et des arts visuels représentent un potentiel culturel, économique et plus encore qui tend à se développer. Il est ainsi nécessaire de favoriser leur expansion et leur effectivité dans un environnement propice en accompagnant les artistes et les structures qui les produisent et par conséquent, contribuer à la base du progrès national.

C'est pour cela que notre travail s'attachera à proposer des pistes pratiques de mesures d'accompagnement adaptées aux réalités spécifiques de Madagascar. Vos retours nous seront donc d'une très grande importance.

lova.andriamasinoro.2021@etu-usenghor.org [Changer de compte](#)



*** Indique une question obligatoire**

Adresse e-mail *

Votre adresse e-mail



<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeConXilup2Dd!jVl8C!EaHUCwuna4fHfgKNIHnXolBYuLXg/viewform>

1/8

31/08/2023 23:14

Développement des IC à Madagascar : Analyse post révision de la Politique Culturelle vers une proposition de mesures d'ac...

Parlons de votre structure

Pouvez-vous présenter votre structure ? (Association/Fédération/Service Culturel/ ...)

Votre réponse

Quelles sont vos principales activités ?
(Création/Production/Diffusion /Evènement/ ...)

Votre réponse

Qu'est-ce qui fait votre force/différence par rapport aux autres structures dans votre domaine à Madagascar ?

Votre réponse

Quels sont les aspects que vous aimeriez améliorer au sein de votre structure dans son ensemble ?

Votre réponse

Comment gérez-vous ces défis habituellement ?

Votre réponse

Parlons maintenant des réalités à Madagascar



31/08/2023 23:14

Développement des IC à Madagascar : Analyse post révision de la Politique Culturelle vers une proposition de mesures d'ac...

Comment décririez-vous le secteur culturel à Madagascar depuis la révision de la Politique culturelle en 2021 ?

Votre réponse

Quelles sont les principales difficultés auxquelles sont confrontées les opérateurs culturels intervenant dans le spectacle vivant et les arts visuels à Madagascar ?

- Ecosystème pas clair/pas organisé
- Manque de financement et de moyen
- Manque de formation
- Représentation sociale du monde culturel
- Autre :

Quels types d'accompagnement ou de soutien aurez vous besoin pour l'efficacité de vos missions?

- Mise à disposition de fonds/financements
- Renforcement de capacité/formation
- Ressentir l'implication de l'Etat dans la réalisation de vos missions
- Autre :

Et demain ...

Comment voyez-vous l'avenir du secteur du spectacle vivant et des arts visuels à Madagascar d'ici 4 ans ?

Votre réponse



<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeConXilup2DdNjVI8CIEaHUCwuna4fhffgKNIHnXolBYuLXg/viewform>

3/8

Quels changements ou améliorations souhaiteriez-vous voir dans la mise en œuvre politique culturelle du pays ?

- Que tous les acteurs concernés soient vraiment impliqués
- Que les opérateurs locaux soient prioritairement consultés quand il y a des opportunités (appels d'offres/appels à candidatures/ ...)
- Que l'écosystème culturel soit bien structuré et organisé (statut de l'artiste/droit d'auteur/...)
- Autre :

Et sinon ...

Avez-vous des collaborations avec des artistes, des organisations ou des institutions internationales ? Si oui, comment ces partenariats ont-ils bénéficié à votre structure ?

Votre réponse

Comment renforcer les partenariats nationaux et internationaux pour promouvoir la culture et les œuvres culturelles malgache ?

Votre réponse

M'envoyer une copie de mes réponses

Page 1 sur 1

Envoyer

[Effacer le formulaire](#)

N'envoyez jamais de mots de passe via Google Forms.



reCAPTCHA
[Confidentialité](#)[Conditions d'utilisation](#)

